Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 25 Ramadan 1442
7 Mai 2021

N° 37

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1090**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1094**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1098**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1100**
Avis aux créanciers..... **1106**
Convocations
Sociétés anonymes **1107**
Autres sociétés **1129**
Divers
Avis au public..... **1129**
Rectificatifs **1129**
Actes Administratifs
Avis au public **1130**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la BH ASSURANCE..... **1132**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 08.04.2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2014 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2013, et dont le montant s'élève à 1334 000 Dinars devenu libre.

Par ailleurs l'Assemblée Générale Ordinaire décide de réaffecter un montant de 440 000 Dinars des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013 aux résultats reportés.

Par conséquent, le montant des réserves extraordinaires avant répartition du résultat 2020 est ainsi modifié :

EN DT

	Montant
Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	921 536,00
Réserves Extraordinaires constituées après le 31.12.2013	19 782 412,00
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2020	**20 703 948,00**
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2014 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2013, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	1 334 000,00
Résultats reportés provenant des Réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	-440 000,00
Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013	**481 536,00**
Réserves Extraordinaires constituées après le 31.12. 2013	**21 116 412,00**
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2020	**21 597 948,00**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2020 fait ressortir un bénéfice net de 9 662 268,99D.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	**9 662 268,99**
Report exercice 2019	**478 906,00**
Résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	**440 000,00**
Total	**10 581 174,64**
Réinvestissement exonéré	3 000 000,00
Réserves pour fond social	200 000,00
Dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2020	2 220 000,00
Dividendes personnes physiques prélevés sur les résultats reportés provenant des réserves extraordinaires constituées au 31.12.2013	440 000,00
Réserves Extraordinaires	4 000 000,00
Report à nouveau exercice 2020	**721 174,64**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1D par action, soit un montant global de 2 660 000D dont un montant réservé aux seuls actionnaires personnes physiques de 440 000D qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 Avril 2021 Auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2020, le montant net des jetons de présence à 5000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunérations et recrutement et des membres du Comité des risques au titre de l'exercice 2020 à un montant net de 5000 D par membre et par comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2021R01270SANB2

Réalisation d'augmentation du capital

TASF

Société anonyme

Au capital social de 102857 TND

Siège social : Immeuble Zenith (2ème Etage) Rue de La Bourse Berges du Lac 2, Tunis

Identifiant unique : 1598207N

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire de la société "TASF" SA en date de 4 mars 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis, le 19 avril 2021 sous le n°21502810 Quittance n°3861, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire réservée à l'actionnaire Mr. Slah Kooli avec suppression totale des droits préférentiels de souscription d'un montant de 3 033 Dinars par l'émission de 3 033 actions nominatives nouvelles de 1 Dinars chacune à libérer intégralement à la souscription portant le capital de 102857 Dinars à 105890 Dinars divisé en 105890 actions nominatives de 1 Dinars chacune toutes entièrement libérées.

Cette augmentation a fait l'objet d'une déclaration de souscription et de versement à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 23 avril 2021 enregistrée le même jour sous le n°21802955.

Un exemplaire du procès-verbal de l'AGE du 4 mars 2021, de la déclaration de souscription et de versement du 23 avril 2021 et de la liste des souscripteurs et état de versement ont été déposés au Registre National des Entreprises le 27 avril 2021 Identifiant Unique 1598207N.

L'augmentation du capital se trouve ainsi réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2021401158SANB2

LA BAGUETTE S.A

Société anonyme

Au capital de 633.000 dinars

Siège social : 5 Rue de l'Usine La Chaguia II Ariana

MF : 510720Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 17 novembre 2020 enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana le même jour sous le n°20706875 Quittance n°97931, il a été décidé de renouveler le mandat de monsieur Sofiene Ghali en tant que Président Directeur Général de la société pour une durée de trois (03) ans qui se terminera avec l'approbation des comptes 2022.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 5 février 2021 sous le n°202110909 et publié au BORNE n°30 paru le 8/02/2021.

2021401165SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE PALAIS DES PRINCES - SARL

Capital : 100 000 DT

ID RNE : 0994910 G

Adresse : 100 Rue Souk Ellafa Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 13 F**é**vrier 2021 enregistré à la recette des finances Rue Aljazira Tunis, le 15/02/2021 sous le n°21700493 quittance M009830 dont deux copies ont été déposées au Registre national des entreprises central de Tunis le 3/3/2021 sous le n°20218832 les associés ont décidé :

La révocation de l'ancien gérant M Ghidhaoui Mohamed et de nommer M Alaya Hichem gérant de la société avec les pouvoirs statutaires pour une durée illimitée.

L'assemblée des associés a décidé de nommer M Mohamed Amine Charfeddine Expert-comptable membre de l'OECT commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

2021T00466SRLB2

Cession de parts

Suivant un écrit en date du 9/3/2021 non enregistré à la recette des finances (cession des parts sociales) société gasmia d'éducation dérivée de P.V de la dite société du 9/3/2021 enregistré à la recette des finances de Médenine quittance M023890 la dite société a été cèdé à Mr Tawfik Ben Salah Ksiksi titulaire de CIN n° 03552713 du 6/7/2004.

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sis à cité terrain municipal Médenine durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au registre national des entreprises sous le n°202123602 du 19/3/2021.

2021R01152SRLB2

Société GRUNER- TUNISIE S.A.R.L

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot n°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 005149T

C.N.S.S : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2019 enregistré à la recette des finances de Charguia Tunis le 19 juin 2019 sous le n°19703735 quittance n°M069132.

Il a été décidé ce qui suit :

Transférer le siège social de la société à Lot n°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 El Fejja Mornaguia Manouba. Déposé au Registre National des Entreprises le 22 Juillet 2019.

2021R01322SRLB2

Société GRUNER- TUNISIE S.A.R.L

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot n°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 005149T

C.N.S.S : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Mai 2020 enregistré à la recette

des finances de Mornaguia le 12 mai 2020 sous le n°20700443 quittance n°M017862.

Il a été décidé ce qui suit :

Accorder à monsieur Abdessalem Mouria Et/Ou monsieur Nabil Rihani, individuellement ou conjointement une délégation de pouvoir pour :

- Représenter la société auprès de toutes administrations et toutes entreprises publiques.

- Déposer et signer toutes pièces, engagement, contrats auprès des services compétents.

Déposé au Registre National des Entreprises le 3 Juillet 2020.

2021R01323SRLB2

Société GRUNER- TUNISIE S.A.R.L

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot n°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 005149T

C.N.S.S : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Mai 2020 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 12 mai 2020 sous le n°20700444 quittance n°M017864.

Il a été décidé ce qui suit :

- Nomination du cabinet ALPHA INTERNATIONAL CONSULTING commissaire aux comptes de la société pour les exercices sociaux 2019, 2020, 2021.

Déposé au Registre National des Entreprises le 3 Juillet 2020.

2021R01324SRLB2

Société GRUNER- TUNISIE S.A.R.L

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot n°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 005149T

C.N.S.S : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2020 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 16 Mars 2020 sous le n°20700388 quittance n°M016650.

Il a été décidé ce qui suit :

1- Ratification du mode et délaies de convocation.

2- Radiation du nom de madame Om El Khir El Melki du registre de commerce de la société.

Déposé au Registre National des Entreprises le 18 Mars 2020.

2021R01325SRLB2

Société GRUNER- TUNISIE S.A.R.L

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot n°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 005149T

C.N.S.S : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 Juin 2020 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 24 Août 2020 sous le n°20501131 quittance n°M034267.

Il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital social de la société de 50.000 DT à 3.000.000 DT

Déposé au Registre National des Entreprises le 21 octobre 2020.

2021R01326SRLB2

Société pexi international traiding compagny

Société à responsabilité limitée

Au capital social de : 23000 DT

Siège social : espace Tunis bloc H bur H3 - 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 1542884T/A/M/000

Aux termes de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 29/3/2021, lequel procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 13/4/2021 sous le n° 21502028 quittance n°M032438 et a été déposé le 19/4/2021 au registre national des entreprises annonce n°202132024 il a été décidé :

La dissolution anticipée et la liquidation de la société à compter du 29/3/2021 et la nomination de Mr Ahmed Fartouna en qualité de liquidateur.

Ainsi tout créancier est appelé à notifier leur dettes avec leur justificatifs dans un délai de 20 jours de la parution de cette publication.

2021401131SRLB2

LEGAL INTERNATIONAL - HEB SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 121.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins- le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1277889/S/A/M/000

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 19/4/2021 enregistré à la recette des finances El Mahrajène - Tunis le 19/4/2021 sous Qn°M032205 En°21802335 et Suivant les statuts mis à jour du 19/4/2021 enregistrés à la recette des finances El Mahrajène - Tunis le 19/4/2021 sous Qn°M032291 En°21802347

- Les associés ont décidé de modifier l'article 1er des statuts.

- Les gérants ont présenté leurs démissions.

- Les associés ont décidé de nommer Mr. Mohamed Ridha Ellouze en qualité de gérant pour une durée indéterminée,

- Les associés ont approuvé les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés

Dont un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1277889 S en date du 23/4/2021.

2021401162SRLB2

SOCIETE MOON STAR INTERNATIONAL TRADING

SARL au capital de 10.000 dinars

Siège social : Rue Joumine Cité la Santé Borj Louzir Ariana

I.U : 1517223Q/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 18

septembre 2017, enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 2 novembre 2017, sous le numéro 17503414, dont un exemplaire a été déposé au Tribunal de 1ère instance de l'Ariana le 2 Juillet 2018, sous le numéro 201832919, il a été décidé de statuer sur la dissolution de la société et de nommer Madame Imen Zenaidi titulaire de la CIN n°06234428 délivrée le 13 Juin 2017 en qualité de liquidatrice de la société.

2021401166SRLB2

Société d'Arts Plastiques SARL

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 10.000 Euros

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1283041M/A/M/000

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22/3/2021 enregistré à la recette des finances El Mahrajène - Tunis le 5/4/2021 sous Qn°M029185 En°21802059 Suivant un (1) Acte de cession de parts du 22/3/2021 Suivant des statuts mis à jour du 22/3/2021 enregistrés à la recette des finances El Mahrajène - Tunis le 5/4/2021 sous Qn°M029187 En°21802060.

Les associés ont approuvé la cession de parts sociales;

Les associés ont décidé de nommer Mr. Ahmed Salim Amrani en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

Les associés ont approuvé les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés.

Dont un exemplaire du P.V, de l'acte de cession des statuts mis à jour ont été déposés au Registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1283041M en date du 12/4/2021.

2021401184SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 01/11/2019 quittance n° M127968 enregistrement n°19205029 Mr Said Elweslati a cédé à Mr Ahmed Laabidi et Mr Mourad Ben Tmin le fonds de commerce servant à tous commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à 39 rue Med Salah Ben Belhadj Ariana.

Les oppositions doivent être formulées auprès du vendeur Mr Said Elweslati au 23 rue Dogua Dar Fadhal la Soukra Ariana dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

2021T00463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s s p rédigé par Maître Adel Sliti Avocat à la cour d'appel le 22/4/2021, enregistré à la recette des finances de Ksar Said Tunis quittance n°M024369 enregistrement n°21201268 Habib Blaiech a vendu à Mohamed Bousalmi la totalité de son fonds de commerce sis à cité Ettahrir Tunis qui ouvre sur la rue Abdallah Ibn Zoubeir et rue Ibn Arafa conçu pour la fabrication et vente des gâteaux nommé «Pâtisserie WAHBI».

Les oppositions sont recevables chez Mohamed Bousalmi au sis 2 rue Esedek cité Ettahrir dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 30/4/2021.

2021T00464FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances Ariana le 25/3/2021 sous le n°21201470 reçu n°02893 Mr Abd Waheb Ben Hsin Ben Mohamed Kdidi a vendu à Mr Bilel Ben Zouhair Ben Sadek Jbeli et Mr Issa Ben Zouhair Ben Sadek Jbeli, le fonds de commerce sis à l'Avenue Sidi Ammar n°29-2080 Ariana ville.

Les oppositions seront reçues chez Mr Bilel Ben Zouhair Ben Sadek Jbeli sis immeuble Samar app n°2 cité Hédi Nouira - Bourj Louzir Ariana, dans les 21 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 30/4/2021.

2021T00467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de renonciation enregistré à la recette des finances La Marsa le 15/3/2021 sous le n° 21201449 reçu n°28100 Dalila Jeblawi renonce à Madame Naima Gharbi, le fonds de commerce sis à 7 Avenue Taib Sayala Marsa Tunis.

Les oppositions seront reçues chez Mme Naima Gharbi sis à 23 Avenue Taib Sayala Marsa, dans les 21 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 30/4/2021.

2021T00468FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat du 12 avril 2021 enregistré à la recette des finances de Tabarka le 21/4/2021 n° 71200432 quittance M013099.

Monsieur Mohamed Saleh Ben Taher Salmi a vendu à Monsieur Fathi Ben Mostfa Ben Rabeh Aloui le fonds de commerce, sis à la Rue Habib Bourguiba Tabarka.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT chez le vendeur Monsieur Mohamed Saleh Ben Taher Salmi, à l'adresse du Bureau de son Avocat Maître Chrigui Hanen sis à la rue Habib Bourguiba n°36 Tabarka

2021T00471FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de F.C daté du 20/3/2021 et enregistré à la recette des finances Eljazira le 23/3/2021, quittance n°M019230 M Kilani Hamdaoui céde à M Lotfi Hamdaoui la totalité de F.C sis à l'Avenue 20 Mars Nassen Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Noureddine Ayari, Notaire, 18 Rue d'Algérie Beb El Jazira Tunis 71.335.557.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essabeh et leTemps le 29/4/2021.

2021T00472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/11/2020 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 02/12/2020 enregistrement n°20204166 quittance n°M77997 Mme H'lima Bent El Arbi Ksouri demeurant au n°4 impasse Sidi El Guebji rue Sidi Rsass à Tunis titulaire de la CIN n°00515026 représentée par sa mandatrice Mme Meriem Bent Abdallah Bouchiba a vendu à Mr Moez Ben Hamza Ben Ali Bensaïda demeurant au n°28 rue Saïd Aboubaker à Tunis titulaire de la CIN n°04616849 le fonds de commerce de fast-food dénommé «CHIKI BIKI» lui appartenant exploité dans le local sis au n°37 rue Saïd Aboubaker Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels moyennant le prix de Soixante Cinq Mille Dinars

Toutes les oppositions auront lieu entre les mains de la mandatrice de la vendeuse Mme Meriem Bent Abdallah Bouchiba demeurant au n°3 rue du Canada au 2ème étage appartement n°10 à Tunis dans les 20 jours à partir de la date de la parution du présent avis de vente au journal officiel de la République Tunisienne

Le présent avis de vente a été publié au journal Echourouk le 24/4/2021.

2021T00480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, daté du 8 avril 2021, enregistré à la recette des finances de Djerba le 12/4/2021 (quittance n°M036851, enregistrement n°21201534), Mr Sami Aroua, titulaire de la CIN n°08611574 délivrée le 19/5/2012, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en la vente des volailles au local sis à l'avenue Mohamed Badra Houmt Souk Djerba et ce à Mr Hamadi Nalouti, titulaire de la CIN n° 05068592 délivrée le 5 Avril 2004 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur Hamadi Nalouti à son adresse sise à l'avenue Mohamed Badra Houmt Souk Djerba dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux «el chourouk» et «le Quotidien» datées du 22/4/2021.

2021R01305FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/4/2021, enregistré à la recette des finances de Médenine le 23/4/2021 Sous le n° d'enregistrement 21201467 quittance n°MO35498, Madame Zohra Bent Gharssalah Mednini, CIN n°03522446 a vendu à Madame Latifa Bent Moncef Kadi, CIN n°06568912, la totalité du fonds de commerce destiné au commerce des produits divers sis au 22 rue 2 Mai 1966 Médenine sud.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Madame Latifa Bent Moncef Kadi à l'adresse sus-indiquée et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 28/4/2021 au journal quotidien Alchourouk.

2021R01306FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette de Tataouine le 20/4/2021 sous le numéro 21201231, quittance M030480 Mr Dhaw Boudhehir cin n°06550568 vend au profit de Mr Khaled Bouchiba la totalité du fonds de commerce "restaurant" sis à la Route Habib Bourguiba Tataouine.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée le 30 avril 2021 au journal le Quotidien.

2021R01307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 16 et le 19/4/2021 et enregistré à la recette des finances de Zarzis le 20-4-2021 sous le n° de reçu M037983 et sous le n° d'enregistrement 21200868, Monsieur Mohamed Ali Ben Mohamed Kniss, titulaire de la CIN n°08607926, a vendu à Madame Rahile Bent Oussif Houri, titulaire de la CIN n°03591625, la totalité du fonds de commerce lavage à sec exploité au local sis à la rue Tahar Sfar Zarzis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès de Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya au Cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et Associés sis à la place du 14 Janvier immeuble korchid 4ème étage Médenine 4100. Un extrait de cet acte de vente a été publié au journal "Alchourouk" en date du 28-4-2021.

2021R01308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 19/4/2021 enregistré à la recette des finances à Nabeul le 21/4/2021 sous enregistrement n°21201397, quittance n°M025846, Mr Ahmed Lahbib, C.I.N n°08414415, RN.E 0973591/X demeurant au 62 avenue Habib El Karma Nabeul a vendu à Mme Jihene Attaya, C.I.N n°06448026, M.F et RN.E n°1137480/R demeurant à Nabeul, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à l'Avenue Habib Thameur à Nabeul, à usage d'optique vente et réparation des lunettes de vue et de soleil, d'un prix global de quarante Mille dinars (40.000.000). Toute opposition doit être adressée à Mr Ahmed Lahbib, C.I.N n°08414415, domicilié au 62 avenue Habib El Karma Nabeul 8000 et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au J.O.RT.

Un extrait de la vente a été publié au journal quotidien "Essahafa" du 4/5/2021.

2021R01329FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 12/4/2021 sous n°21201891 reçu 34262, Mr Ramzi Ben Salem El GIRIGI a cédé à la Société Cookies D'OR, titulaire de RC n°B91102282021, tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue Abdelkader Daghrir Hammam Sousse (tout usage commercial et Industriel).

Les oppositions devront être déposées au bureau du rédacteur de l'acte sis à l'avenue de la République immeuble Chawech Sousse avant l'expiration d'un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal "Echorouk" le 17/4/2021.

2021S00462FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 12 Avril 2021 enregistré le 27 avril 2021 à la recette des finances de Monastir sous le numéro 21202558 selon le reçu numéro 24877. Monsieur Rached Ben Neji Kalboussi vend à Monsieur Hatem Ben Ahmed Znati la totalité du fonds de commerce issu de l'exploitation de la boutique sise à l'Avenue Essaada Monastir.

Toutes les oppositions sont acceptées dans l'ordre de vingt jours à partir de la date de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne et ce à l'adresse du dit fonds de commerce,

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk en date du 29 avril 2021.

2021S00525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de «l'avenue Habib Bourguiba Sfax» en date du 7 avril 2021, enregistrement n°21201470, quittance n°M028783, Monsieur Mohieddine Cheker, titulaire de la carte d'identité nationale n°11032230 a vendu à monsieur Sami Bayoudh, titulaire de la carte d'identité nationale n°08864714 la totalité du fonds de commerce exploité comme café «takassim» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route aéroport km9 Sfax.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur Sami Bayoudh dans l'adresse du café sujet du contrat, et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce est publiée à Echourouk, du 28 avril 2021.

2021X00501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet à Gabès 14/4/2021, série 22329, reçu n°21202401, M Fethi Ben Mohammed Ben Ettaher Rajab demeurant à 3 rue Imam Errazi Manara Gabés, a vendu à M Habib Ben Mohammad Ben Habib Mansouri demeurant à la rue Omar Ibn Khattab Zrig Gabès, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant au lotissement Sidi Boulbaba n°211 à Gabès.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel.

Toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cette annonce a été publiée au journal écrit en langue française ; le Quotidien en date du 21/4/2021 page 10.

2021X00502FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15/4/2021 et enregistré à la recette des finances Tuna Sfax le 20/4/2021, sous le numéro quittance M016258 et numéro d'enregistrement 21200545, Hadia Charmi titulaire de C.I.N n°01157851 a vendu à Mounir Hamdi titulaire de la C.I.N n°01289696 la totalité du fonds de commerce exploité entant que Café, sis à Sfax rue de Gabès km 7 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez le vendeur sis à la Route de Gabès km 8 avenue Bouhajeb Tuna Sfax.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Echourouk du 30/4/2021.

2021X00504FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 22/9/2020 enregistré le 13/10/2020 sous le n°20201628 (reçu n°M049851) rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax Mr Elloumi Mohamed amine CIN 08875299 à la route de Tunis Km 2 Sfax a vendu à Mr Mohamed Haj Hmida et Omar Haj hmida demeurant à cité ons 3 n°47 Sekit Ezzite Sfax, la totalité du fonds de commerce situé à la Rue Mohamed 5 Sekit Ezzite destiné au commerce et à la vente des sandwichs et tous produit similaire identifiant unique n°1533146N.

Toutes les oppositions seront reçues, dans les délais légaux, entre les mains de Maître Mourad Ziadi Avocat à Sfax 13 Ave Farhat Hached Sfax.

Attendu que cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal quotidien «Essabeh» du 19/02/2021 page 11.

2021X00515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 7/4/2021, enregistré à la recette des finances Abou Kasem Echaabi le 21/4/2021 sous le n°20201656 Quittance n°M011596, Mr Hichem Jarraya, inscrit au registre national des entreprises sous n°0949528Z, a vendu et cédé à Madame Fadwa Yengui épouse Faicel Jarraya la totalité du fonds de commerce destiné à la vente prêt à porter, sis à l'Av Abou Elhassan Lakhmi 3027 complexe immeuble Elfourat n°3, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au jort.

Cet extrait a été publié aux journaux «Assabah» et «Le Temps» du 28/4/2021.

2021X00516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 8/4/2021 enregistré à Sfax route de Tunis le 23/4/2021 sous le n°

21201364 quittance n°M037506 Madame Henda Masmoudi a vendu à Mahdi Hammemi le fonds de commerce sis à la route de Tunis Km 4 Markez Bouassida Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'adresse indiquée ci haut dans le commerce des produits alimentaires.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu chez Maître Mohamed Jamel Eddine Mhiri, Rue de Kairouan, Im l'Intilaka Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au journal officiel.

Les parties ont élu domicile à l'adresse de leur avocat.

Cet extrait est paru au quotidien Essabeh du 29/4/2021.

2021X00517FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa, le 26/4/2021 sous le n°21202391, quittance n°M043768, monsieur Haithem Aloui, a cédé à la STE CITY FRIPPE, le fonds de commerce du local situé à l'avenue Carthage, Ain Zaghouan, Tunis. Les oppositions seront reçues au cabinet maître Béchir Trabelssi, situé à 83 Avenue Mohamed 5, Belvédère center Tunis, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cet avis a été publié dans le journal «Chourouk» le 28/4/2021.

2021401137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Tarek Meknessi en date du 12/4/2021 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 28/4/2021 sous le n°021202333 quittance n°M045690, Mr. Tarek Naccache (MF n°01468473H), a vendu à Mr. Maher Bra (C.I.N n°08322640) la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial situé au n°045 – rez-de-chaussée - avenue Taieb Mhiri - 2080 Ariana pour tout commerce.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au Jort au domicile du vendeur chez Me.Tarek Meknessi sis 51 - Rue de Palestine - 2ème étage - 1002 Tunis.

Cette vente a été publiée aux journaux quotidiens Essabah et Le Temps du 01/5/2021.

2021401157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 5 avril 2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 22-4-2021 sous le n°21202363 quittance M043229, la société «Makhzoun Dakhm Douwalia» domiciliée à la route de la Marsa n°18-Sidi Daoued - 2046 - Tunis, a cédé à la société «Power East Business and Solutions», domiciliée au n°1 rue de l'école Behia - cité KhadraTunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à la route de la Marsa n°30 - GP9 - Sidi Daoued - 2046- Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Alchourouk» (N°10832 page 23) et «Le Quotidien» (N°6176 page 10) du 29-4-2021.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, au cabinet de la société «Avocats du contentieux et des affaires» sis à l'immeuble Ibn Charaf-rue Ibn Charaf n°3 -Le belvédère - Tunis.

2021401167FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Suivant un contrat S.S.P du 23/8/20 enregistré à la recette des finances de Mégrine 12/3/2021 (quittance n°M020426 enregistrement n°21301172 Mohamed Jrad a loué à titre d'une gérance libre un café situé à la route n°1 Mégrine Erriadh à Issam Edine bidani 07142510 et Ousama Bidani 07116000 du 1/8/2020 au 31/7/2021.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel des annonces.

2021R01302FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26/11/2020 enregistré à la recette des finances Avenue Taieb Mhiri Nabeul en date du 5/01/2021 Quittance n°M000360 Enregistrement n°21300012. Société «happy Jeans» matricule fiscal 0020895M Hassiba Younes titulaire de la CIN n°00432109 loue la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Hèdi Chaker n°30 Nabeul, à Mr Maher Mezghni titulaire de la CIN n°00698926.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce à Nabeul.

Cet avis a été publié au journal la Presse en date du 22 Janvier 2021.

2021R01314FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé contrat de location de fonds de commerce, conclu le 19-9-2018, enregistré le 28-9-2018 à la recette des finances avenue Farhat Hached Msaken sous le numéro 18303112, entre la propriétaire de fonds de commerce la locatrice Safia Hemila (C.I.N 02865010, matricule fiscal n°R1184765, Registre de Commerce Tribunal de Première Instance de Sousse n° A091746020 14) et locataire Bilel Ben Sik Ali (C.I.N 12818491), le fonds de commerce sis à la rue Taieb Hachicha Msaken exploité dans un local revenant à Zohra Hemila dans le commerce de l'alimentation générale en détails la vente des produits de monopole et les services informatiques sont loué pour une durée de 4 ans de 01-10-2018 au 30-9-2022.

Cette annonce a été publiée le 4-10-2018 dans les journaux "Echourouk" et "Le quotidien".

2021S00529FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances de Ksour Essef en date du 15/4/2021 n° d'enregistrement 21300468 quittance n°17933. M khaled Bouharb habite à la rue Ibn Khaldoun n°248 Ksour Essef a loué à Mme Faten Ben

Tchicha habite à 6 av Hédi Chaker rue n°9 Ksour Essef, le fonds de commerce sis à la rue Abdallah Boukhris Ksour Essef Mahdia exploité comme «Café» pour une période de 25 ans renouvelables à compter du 15/7/2021 au 16/7/2046.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 29/4/2021.

2021S00530FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des anciens musiciens de Redeyef.

Adresse sociale : cité européenne Redeyef.

Objectifs :

- Prendre soin du patrimoine, et le patrimoine musical de la région.

- Encourager les jeunes d'apprendre la musique.

Les membres :

- Labidi Nassim : Président de l'association.

- Souidi Naila : Secrétaire générale de l'association.

- Nsiri Saleh : Le directeur financier de l'association.

2021R01267APSF1

Constitution d'un Groupement

- Dénomination : Groupement de développement agricole "ain jrass "

- Siège social : Ain Jrass Delegation Nadhour

- But : exploitation de réseau d'eau potable.

Comité :

- Président : Younes el Akhder

- Trésorier : Noureddine Tej

2021R01288APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Le Surveillant Tunisien.

Sujet : éducatif-culturel

Adresse : rue de l'environnement Nahal Gabès 6051.

Objectif :

- Contribuer à la définition de la profession du Surveillant et surveillant général.

- Contribution au développement des connaissances du Surveillant et surveillant général.

- Etablir des liens et coopérer avec l'état, les organisations nationales et les sociétés nationales et internationales compétentes.

- Organisation et soutien d'activités culturelles et récréatives pour les Surveillants et la famille éducative générale.

Membres :

- Président de l'association : Anis Moussa

- Secrétaire général : Abdessattar Missaoui

- Trésorier : Hédi Ouannene.

2021R01290APSF1

Constitution du syndic des propriétaires de la résidence

MEGARA 1

Suivant PV de l'assemblée générale constitutive en date du 4/4/2021 enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 5/4/2021 sous le n°M022953 Quittance n°21701013, il a été décidé la constitution d'un syndic des propriétaires de la résidence MEGARA 1 dont le siège est à l'avenue Qualité de vie Chotrana 1 ; et qui a eu l'accord de la municipalité de la Soukra le 28/4/2021 suivant sa décision n°1329. Dr Walid Elleuch a été désigné Président du syndic à l'unanimité.

2021R01313APSF1

Constitution d'un G.D.A

Dénomination : Groupement de développement agricole «Ammaedara».

Objet : Développement agricole.

Zone d'intervention : Anaza / Haidra / Ain defla / Mkimen.

Siège social : Cité Ennaser Haidra 1221.

Décision de constitution : Décision du chef de gouvernorat de Kasserine, le 04 février 2021, à Kasserine. Membres du groupement :

- Mraihi Mohamed Karim : président du groupement.

- Selmi Mohamed Abidi : trésorier

- Sammari Abederrafik : membre

- Ajmi Mohamed Jaber : membre

- Khadraoui Mohamed : membre

- Selmi Habib : membre.

2021R01330APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des Amis des Arts Musicaux à Sfax (AAAM)

Siége : Espace culturel Borj Kallel Sfax.

Objectifs :

- Contribuer à la valorisation du patrimoine musical dans tous ses styles

- Travailler à faire revivre le patrimoine culturel et le patrimoine civilisé en partenariat avec les structures publiques concernées conformément aux lois en vigueur à cet effet.

- Partenariat avec des associations similaires au pays et à l'étranger.

PV de constats : Sous le numéro 6338, en date du 29 décembre 2020.

Comité :

- Zouch Ezzeddine : Président

- Aida Sellami Zahaf : Premier Vice-président et porte-parole

- Mohamed Mnejja : Vice-président

- Mohamed Kammoun : Vice-président

- Rim Abdelkefi : Secrétaire générale

- Khadija Kallel : Trésorière

- Rafik Mhiri : Membre

- Imen Ketata : Membre

- Malek Maazoun : Membre.

2021X00508APSF1

Constitution de Syndic immeuble DAR Essalem

Route de Tunis km 1.5 Sfax

En vertu d'un PV daté le 4 février 2021, enregistré à la recette des

finances route de Tunis - Sfax le 14 avril 2021 sous le n°21801259 reçu n°M035676 : le syndic de l'immeuble Dar Essalem a été constitué.

Le comité :

- Riadh Ellouze (président)

- Abir Kallel (trésorier)

- Khereddine Jamoussi (secrétaire général).

2021X00510APSF1

Constitution d'un syndicat des copropriétaires de la résidence diar el andalous blocs B C D

Suivant le procès-verbal de la deuxième assemblée générale constitutive des copropriétaires de la résidence diar el Andalous bloc B C D sise à la route Soukra km 2 impasse Ammous Sfax en date du 27 mars 2021 enregistré à la recette des finances avenue Arbi Zarrouk Sfax le 01 avril 2021 quittance n°MO20952 enregistrement n°21700995 les propriétaires ont décidé de constituer un syndicat de la résidence et l'élection de son président et ses membres comme suit :

- Président : Mseddi Mohamed Ali.

- Trésorier : Zallout Ilyes

- Secrétaire général : Naguez Ilyes

- Membres : Loumi Mahdi et Belhaj Haythem.

2021X00514APSF1

Constitution de syndic des copropriétaires

D'IMMEUBLE ELFATH BLOC 4

Suivant P.V de l'assemblée générale du syndic d'immeuble cité Bourguiba enregistré à la recette des finances à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax 18 mars 2021 sous le numéro 21000882 on déclare la constitution de syndic des copropriétaires d'immeuble ELFATH bloc 4 route Sidi Mansour km4 cité Bourguiba le dirigeant ; Monsieur Abdelmadjid.

2021X00518APSF1

Constitution d'un G.D.A

Matricule fiscal : 1700945X/P/N/000

Date et numéro de récépissé de dépôt de déclaration : N°01/2021 en date du 29/4/2021

Dénomination : groupement des colzaculteurs tunisiens.

Le siège social : Golden Towers 83-5 Centre Urbain nord Tunis 1082.

Le périmètre d'intervention du groupement comprend les gouvernorats suivants :

Béja, Bizerte, Zaghouan, Jendouba, El Kef, Siliana & Nabeul

Président du conseil d'administration : M. Kamel Zouari.

Mission :

La participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles les plus fiables pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles, l'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers. L'accomplissement d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs des adhérents.

2021400104APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Forum du Tourisme Tunisien

Adresse : 9 rue d'Autriche appt 10 - Tunis - Belvédère.

Objectif : la promotion et le renforcement du secteur du tourisme en tant que vecteur primordial dans l'économie tunisienne.

Présidente : Amel Jait

Secrétaire général : Ramzi Jebabli

Trésorière : Houda Miled.

2021401164APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Jasmin 3

Résidence Belvédère 2

Suivant P.V daté du 27/02/2021 enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 17/3/2021 sous le n°21801681 quittance n°032899 il a été décidé ce qui suit :

1- Nomination de Monsieur Zied Ben Hamad nouveau président

2- Mesdames Leila Adda et Radhia Naji ont été désignées comme membres du syndic.

2021T00474APSF2

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale 2021, du syndic des propriétaires de la résidence du colonel Chaabane Trabelsi, l'Aouina, Tunis, enregistré le 7 avril 2021 ; à la recette des finances de la Goulette, sous le numéro 21702151, la composition du comité du syndic pour l'année 2021, est la suivante :

- Abdelwahed Habib (président) - Mohamed Ennefzi (secrétaire général) - Khaled Mnif (trésorier) - Fethi Essoussi (membre) - Farouk Tastouri (membre).

2021R01315APSF2

Syndicat des co-propriétaires de la résidence IMEN 2

En vertu du P.V de l'assemblée générale des co-propriétaires de la résidence IMEN 2 la Soukra en date du 31/01/2021 enregistré à la recette des finances Borj Louzir Ariana le 16/02/2021 quittance n°M010424 enregistrement n°21700438.

Il appert que l'assemblée a élu Messieurs :

Mounir Riahi en tant que président du syndic, Faouzi Gharbi en tant que trésorier, Lotfi Kefi en tant que secrétaire général et madame Linda Ben Ayed membre du bureau du syndic IMEN 2 La Soukra Ariana 2036.

2021401080APSF2

Renouvellement des membres du syndicat de propriétaires

El Hana

Suite à l'assemblée générale du 27 décembre 2020 les membres du Syndicat des propriétaires de la résidence El-Hana Essahafa Ariana ont été renouvelés dont les membres du comité du syndic comme suit :

Président : Ben Halima Fahmi

Trésorière : Kallel Ines

Membre : Anis Karbol.

Le procès-verbal de l'assemblée générale électorale est déposé auprès de la recette des finances Ariana le 8 janvier 2021 sous le numéro 305 numéro d'enregistrement 77.

2021401177APSF2

Syndic l'étoile du Nord

Centre urbain nord - Tunis

Suivant le procès-verbal de l'A.G.O des copropriétaires du 19 février 2021 enregistré à la recette des finances de la Charguia, le 16 Mars 2021 quittance numéro M0370010 et enregistré numéro 21802289, il a été décidé l'élection des membres du conseil syndical qui suit :

1) Mr Habib Ksibi Président du conseil

2) Rym Hamdi : Membre

3) Safi Eddine Tlich : Membre

4) Sami Mami : Membre

5) Sleh Kileni : Membre

6) Ahmed Touihri : Membre.

Il a été décidé de nommer la société L'avenir Syndic Immo représenté par son gérant Mr Firas Eddine Dhouibi, syndic immobilier professionnel président du syndic de l'étoile du nord avec tous pouvoirs.

2021401185APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mondher Saighi

Tel : 71.350.128

MF : 000/P/A/323531 S

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, société anonyme, RC : N°B140831996, ayant son siège au 5 bis, Rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie saisie : Société immobilière Anis «SIA» SARL, RC N°B150171996 ayant son siége social au n°6 rue 8604 Charguia 1 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Saïghi Mondher 61, avenue Habib Bourguiba Tunis 1000.

Immeuble à vendre : Objet du titre foncier n°184104 Tunis parcelle n°136 dénommé «Zeinab 24» consistant en un appartement sis au rez-de-chaussée de L'immeuble dénommé «Zeineb» sis à la rue Elbasatine l'Aouina d'une superficie de 180m² avec les surfaces communes y rattachées composé d'un salon avec un balcon donnant sur le jardin extérieur, une salle à manger, un séjour, 2 chambres, une cuisine, un bloc sanitaire et une suite parentale avec salle de bain et un placard, et un droit de jouissance sur deux parkings n°10 et 11 au sous sol, le parterre du salon, séjour, salle à manger et hall est en marbre Italien d'excellent choix et le carrelage simple dans les chambres à coucher, les portes en bois de 1er choix et les fenêtres en aluminium, le plafond en béton, les murs de la cuisine et la salle de bain en céramique, les murs extérieurs en briques, tout les équipements sont en bon état, l'immeuble est nanti de toutes les commodités.

Date et lieu de la vente : 8 Juin 2021 à partir de 9h devant la chambre des criées près le Tribunal de 1ère instance de Tunis.

Visite des lieux : On peut visiter l'immeuble pendant l'horaire administratif, tout concerné peut consulter le cahier de charge au greffe de la chambre des criées prés le tribunal de 1ère instance de Tunis et au cabinet de l'avocat poursuivant.

- Les étrangers ne peuvent participer à la vente qu'après autorisation du gouverneur.

- Pour participer à la vente il faut consigner le tiers du prix introductif ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

2021T00476VEPA1

Vente aux enchères publiques

L'avocat enchérisseur : Maître Mazen Ahmed, sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Code Fiscal 083412ZP000.

Le poursuivant : Béchir Ben Hamadi Ben Arbi Smaali, sis au bureau de son avocat Maître Mazen Ahmed, sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Débiteurs : Habib Ben Hamadi Ben Arbi Smaali et Samia Bent Hamadi Ben Arbi Smaali élisant domicile au bureau de leur avocat Maître Mazen Ahmed, sis 1 bis rue Abou Doulama - Tunis.

Immeuble objet de l'enchère : Immeuble non immatriculé, sis à la Rue Abdou Allah Ben Saad n°36 Almazara supérieure Beja Nord constitué d'une habitation ancienne composée d'un grand Salon double, d'une chambre, d'un coin sanitaire, d'une cuisine et deux vérandas, d'une chambre extérieure et d'une cour non plafonnée, sa situation est moyenne, la superficie utilisable est de 118 m², la superficie du reste est de 194 m², la superficie totale serait donc de 312 m².

Prix d'ouverture des enchères : 78 000.000 d.

Date et lieu de l'enchère : La vente aux enchères aura lieu le 3/6/2021 à partir de neuf heures du matin au Palais de justice, sis au Tribunal de première instance de Béja.

Visite de l'immeuble : les visites pourront se faire tout les jours de la semaine où en consultant le cahier de charge déposée au greffe du Tribunal (La chambre des Ventes aux Enchères Publiques) ou au bureau de l'Avocat enchérisseur aux horaires de travail.

2021T00482VEPA1

Vente à l'enchère Publique d'un Immeuble

Etude Maître Bouguerba Rached

Avocat à la cour de cassation

Rue Mansour El - Houch Médenine

Tel/Fax : 75 644 311

- La poursuivante : Sté de recouvrement des créances (STRC) S.A identifiant unique 0719413 J siège 52 avenue HABIB Bourguiba TUNIS par l'attention du représentant légal son président directeur général son avocat Maître Bouguerba Rached avocat à la cour de cassation Rue Mansour El Houch Medenine

- LA PARTIE SAISIE : Mr Hédi Ben Bechir Sassi commerçant son identifiant unique 0606234 H demeurant N° 39 cité Sadrabaal zone touristique Midoun Djerba domicile elu chez Mohamed MARS AVOCAT à la

cour de cassation avenue Habib Bourguiba Médenine

- DATE ET LIEU DE LA VENTE : Le lundi sept juin deux mille vingt et un (07/6/2021) à neuf heure du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Mednine.

- MISE A PRIX:un million cent trente et un mille sept cent quatre dinars (1.131.704,000 D)

- IMMEUBLE MIS EN VENTE :Tout l'immeuble objet du titre foncier 1416 Médenine nommé" EL BACHA III "situé à doyenné" AOULED AMOR " délégation Midoun gouvernorat Médenine il englobe trois parcelles de terrain contigues, au coté ouest de la Rue de l'environnement et la zone touristique d'où il est edifié " residence ELBACHA"

1ère parcelle: s'etend en EST OUEST à la forme d'un triangle deviant vers le nord limitées comme suit:

- SUD - OUEST: une ligne imaginaire ensuite la parcelle N 968

- SUD EST : la route publique

- NORD OUEST: la parcelle N 956

La superficie totale 531 m2

2ème parcelle: est allignée avec la 1ère parcelle du coté Sud Ouest et elle s'étend d'est en ouest en deviant vers le nord et limitée comme suit:

- SUD OUEST : séparée d'une ligne imaginaire ensuite la parcelle N 969

- Est : séparée d'une ligne imaginaire ensuite la route publique

- Nord : séparée d'une ligne imaginaire ensuite la 1ère parcelle

- Ouest : une barrière ensuite la parcelle n°956 avec une zone carrelé à coté ouest la superficie totale 170 m²

La 3éme parcelle : est alignée avec la 2ème parcelle au coté Sud Ouest, elle s'étend Est en Ouest avec déviation vers le Nord et limitée comme suit :

- Sud - Ouest : séparée par une ligne imaginaire ensuite la parcelle n°754 d'un coté et d'un autre coté la parcelle N 509

- Est : séparée par une ligne imaginaire ensuite la route Publique

- Nord : séparée par une ligne imaginaire ensuite la 2ème parcelle

- Ouest : une barrière ensuite la parcelle n°956 la superficie Totale 1126 m²

La 3ème parcelle englobe "résidence EL BACHA" en deux étages (rez-de-chaussée et un étage) d'où la surface couverte du rez-de-chaussée est de 504 m² la surface couverte du 1er étage 430 m² et la surface totale de l'immeuble 5 ares et 31 centiares inscrit au T.F Dossier Médenine 1m/2020 N4599 du 12/8/2020.

- Remarque : Pour les plus amples renseignements et consultations du cahier des charges s'adresser à l'étude de Maître Bouguerba Rached l'avocat poursuivant Rue Mansour El Houch Médenine, ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours pendant les heures du travail sauf le samedi et dimanche.

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné au moins le (1/3) "un tiers" de la mise à prix soit trois cent soixante dix sept mille deux cent trente quatre dinars et six cents soixante six millimes (377.234,666 Dt) et par l'intermédiaire d'un avocat.

2021T00484VEPA1

Vente aux enchères

Etude du maître Ahmed Zaghdeni

Avocat à la cour de cassation à Médenine

Tél : 75 640 229

Fax : 75645015

Matricule Fiscal : 0679939 JB

Le saisissant : Société BEST du marbre et Granit en la personne de son représentant légal Ayed Bez, son siège social est à la zone industrielle Sidi Daoued Gabès 6000.

L'avocat poursuivant : maître Ahmed Zaghdeni, l'avocat à la cour de cassation dont le bureau est situé à 11 rue 2 mai Beni Khedache Médenine.

La saisie : Salha Bent Belgacem Mahdeoui, femme de foyer, demeurant à la rue Limem Kratib, route de Beni Khedache - Médenine.

Date et lieu de l'adjudication : lundi le 7 juin 2021 à 9 h à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine.

Visite du bien immobilier : pour plus d'informations, contacter maître Ahmed Zaghdeni, l'avocat à la cour de cassation à Médenine et au greffe du tribunal de première instance de Médenine pour voir le cahier des charges où est déposé, la visite du bien immobilier est possible durant tout les jours de la semaine au cour des horaires administratifs que se soit directement ou en coordination avec le demandeur de poursuite

La mise à prix : dix huit mille six cent quatre vingt et un dinars (18.681.000 TND).

Type du bien immobilier : un bien immobilier consistant en un garage valable comme local commercial situé à la route de Tataouine section d'Abebsa Médenine Nord et il est le local ouest de l'ensemble de trois locaux attachés ouvrant du nord à la route revêtue et limité de l'est par le reste des locaux à la propriété de la personne saisie; du sud par le reste de la propriété de la saisie et de l'ouest une route en sable, étant récemment construit, les murs sont en briques et le toit en dalle de ciment armé et briques ourdi par une superficie totale de 28.74 m².

2021T00487VEPA1

Vente aux enchères d'un fonds de commerce

Pour la troisième fois

1/ Créditeur saisi : Moez Ben Omar Ben Ali Elhasni, n° C.I.N : 02290032 délivrée le 22/3/2010 sis au n°163 bis cité Ettadhamen Béja Nord Béja.

2/ Débiteur Saisi : Mr Jamal Ben Dehmani Ben Abbes Brahmi, n° C.I.N : 02234786 délivrée le 17/5/199, Enregistré au registre de commerce sous le n°A05109612012 sis à la rue Aliiadhi Albéji Béja Nord Béja.

3/ Titre exécutoire n°95124 du jugement civil n°293.

Titre exécutoire n°256 du jugement d'appel civil n°361.

4/ Fonds de commerce pour meuble et matériels de maison au détail, sis à la rue Aliiadhi Albèji Béja Nord Béja.

5/ Les éléments du fonds de commerce :

* Eléments moraux : Clientèle - Achandage - Nom commercial- droit au bail.

* Eléments matériaux : tous les biens meubles: marchandises et appareils.

(Voir le cahier de charge)

6/ Prix d'ouverture : 17.899.200 dinars après rabais du prix de 20 % détaillé comme suit :

Eléments matériaux : 349.600 dinars

Eléments moraux : 17.549.600 dinars

L'adjutateur doit consigner aux moins 10 % du prix d'ouverture en espèce ou avec un chèque certifié chez l'huissier de justice.

NB : Toutes dépenses sont à la charge de l'acheteur et seront annoncées le jour même de la vente.

7/ Date de la vente : lundi le 24/5/2021 à 10 H au local du fonds de commerce sis à la rue Aliiadhi Albèji Béja Nord Béja.

8/ Le cahier de charge est à la portée de toute personne intéressée au bureau d'huissier de justice chargé de la vente maître Mourad Jribi rue Ali Bech Hamba place Elbradiia

Béja. Tél : 96 644 779/78 457 856.

9/ Le cahier de charge se trouve au bureau de maître Mourad Jribi.

Cette annonce est affichée : à la municipalité de Béja - au tribunal de 1ère instance de Béja - au local du fonds de commerce - au bureau d'huissier.

Publiée au journal Essabeh et au JORT.

2021R01304VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Tarek Sediri

Avocat à la cour de cassation

Immeuble Hela centre Bureau n°201 2ème étage - place 9 Avril Hammam-Lif 2050

Tél : 71 290 513

Fax : 71 290 512

Les poursuivants : Mnaouer Taboubiet Majdi Taboubi demeurant en l'étude de son Avocat Maître Tarek Sediri sise à IMMEUBLE HELA CENTER BUREAU n°201 2ème Etage - Place 9 Avril Hammam-lif en leur qualité de propriétaires dans l'indivision.

Partie poursuivie : Zina Bent Ali Ettijani Ben Belgacem Ben Ahmed Fadel demeurant à la rue Antouni n°2 Hammam-Lif 2050, en sa qualité de propriétaire dans l'indivision.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Sediri, avocat à la cour de cassation sis à l'Immeuble Hela centre Bureau n°201 2ème étage - place 9 Avril Hammam-Lif 2050.

Immeuble objet de la vente : Une parcelle de terrain d'une superficie totale de 119 mètres carrés objet du titre foncier n°19259 Ben Arous contenant un garage d'une superficie de75 mètres carrés couvert et une vieille maison d'une superficie de 38 mètres carrés comportant deux chambres une cuisine et toilette.

Mise à prix : elle a été fixée : 125.000.d000 sans les frais.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi, 27/5/2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés Ben Arous.

La visite des lieux : est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous, soit en l'étude de Maître Tarek Sediri, avocat à la cour de cassation, sise Immeuble Hela center Bureau n°201 2ème étage - place 9 Avril Hammam-Lif 2050.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation, au moins, du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou après présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers après la présentation d'une autorisation de l'autorité compétente.

2021R01317VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40 %

Suite à une saisie immobilière

Etude Maître Faouzi Ben Hafsia

Avocat à la cour de cassation

Rue Taha Hassine Houmet Essouk Djerba

Matricule fiscal : 0847271A/C/P

Partie poursuivante :

Les héritiers Kassem Ben Younes Ben Marzoug qui sont : Chadlia bent Kassem Ben Younes Ben Marzoug, Sami et Nabil fils de Mohamed Ben Kassem Ben Marzoug la femme au foyer et les hommes simples ouvriers et demeurant à Walagh Djerba.

2/ Les héritiers Ibrahim Ben Younes Ben Marzoug qui sont : Younes et Mohamed Salah fils de Brahim Ben Marzoug travailleurs à l'étranger et demeurant à Walagh Djerba.

3/ Les héritiers Hallouma Ben Younes Ben Marzoug qui sont : Chadli Ben Hadi Najar, Souad, Wasila Rawda et Nadia filles de Hadi Najar Jamila Ben Habib Najar, l'homme retraité et les femmes aux foyers et demeurant à Walagh Djerba.

4/ Les héritiers Mahbouba Ben Younes Ben Marzoug qui sont : Mhemed, Ali et Mohamed Essadek fils de Mhani Boulima et Habiba Bent Mhani Boulima et Monji et Slim fils Mahmoud Ben Marzoug et Naziha, Hayet et Zaika filles de Mahmoud Ben Marzoug, les hommes ouvriers et les femmes aux foyers et demeurant à Walagh Djerba.

Partie saisie :

Radhia Ben Mohamed Elgenari, femme au foyer et demeurant à Walagh Djerba.

Ayant élu son domicilie à l'étude du Maître Monji Etelegh, avocat, sis à la rue Salah Ben Youssef complexe Echiraa Houmet Essouk Djerba selon le procès d'élection de domicile n°20738 du 28/12/2020.

Avocat poursuivant :

Maître Ben Hafsia Faouzi Avocat à la cour de cassation; ayant son étude Rue Taha Hassine Houmet Essouk Djerba. Téléphone 75.623.768.

Immeuble objet de la vente :

La propriété dénommée "Fatma" objet du titre foncier n°48422 Medenine sise à imadet Walagh délégation de Djerba Houmet Essouk gouvernorat de Médenine se constituant de la parcelle n°168 du cadastre objet de ce titre émanant de la demande de la réquisition n°44965 TFM d'une superficie de 4226 m² (4226 parts) (les références d'enregistrement: registre Médenine 1m/2021, n°154 en date de 7/01/2021).

Le terrain consiste en une parcelle de terrain rectangulaire de forme s'étalant entre l'est et l'ouest récentes et un palmier situant Imadet Walagh délégation de Djerba Houmet Essouk gouvernorat de Médenine d'une superficie de 4226 m².

Les limites du terrain :

- au sud : une limite au longueur de 45.05 m et 50.70m puis la parcelle n°167 de la zone cadastrale C3 Walagh.

- à l'est : une séparation de sable (tabla) au longueur de 52.48m puis une piste.

- au nord : une clôture au longueur de 35.01m d'un coté puis la parcelle n°221 de la zone cadastrale C3 Walagh et dans le reste une séparation de sable (tabia) au longueur de 40.21m puis la parcelle n°169 de la zone cadastrale C3 Walagh.

- à l'ouest : une limite au longueur de 11.03m et 19.51m et 36.02m puis la parcelle n°109 de la zone cadastrale C3 Walagh.

Mise à prix : Cent soixante huit mille six cent trente six dinars (168.636 ,000 DT) après réduction du 40%.

Date et lieu de l'adjudication : A la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine, la matinée du lundi 31 mai 2021 (31/5/2021) à 9 h et suivantes.

NB : la participation à l'adjudication n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et de celui qui aurait consigné le 1/3 du prix et lorsqu'il s'agit d'un acheteur étranger, ce dernier doit obtenir une autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de Médenine pour pouvoir participer à l'adjudication, la consultation du cahier des charges est possible à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de Maître Faouzi Ben Hafsia, avocat poursuivant. La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux heures de travail.

2021R01332VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Les héritiers de Feu Bechir Ben Kantaoui Jegham : sa veuve Anissa Bouaouina et ses enfants : Kantaoui Karim, Mariem, Samia, habitant tous à la rue Balkiss Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373343S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°150771 Sousse, parcelle n°1, d'une superficie de 2075 m², située à Foukaia Hammam Sousse, consistant en un terrain agricole implanté de 25 oliviers.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse 2 le 7/6/2021 à 9h.

Mise à prix :

Cent trois mille sept cents cinquante dinars (103.750,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00532VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société anonyme siège social à l'Avenue Mohamed V 1002 Tunis, R.C n°B176041996, R.N.E n°00221M, En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Moez Ben Mohamed Chaieb, Titulaire de la CIN n°05541498 demeurant à la rue Ezzitouna Khezama Est Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, MF: 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du titre foncier n°45226 Monastir située à Jemmel, consistant en uni terrain nu clôturé destiné à la construction, d'une superficie de 535 m², parcelle n°1 du titre, route Jammel Menzel Kamel zone urbaine Jammel.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Monastir le 02/6/2021 à 9h.

Mise à prix :

Soixante dix mille six cent vingt Dinars (70.620,000 D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00533VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant rue Houland n°3 Tunis. Immatriculée au RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie:

Monsieur Mohsen Ben Ameur Ben Hadj Hassine, gérant, Titulaire de la CIN n°04046627 demeurant à rue Bir Ben Fraj Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dite "Mohsen" Objet du Titre Foncier n°34957 Monastir sis à Sidi Ben Jha, Menzel Nour, d'une superficie de 2551 m², consistant en un terrain agricole, ouvrant sur une piste agricole.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 02/6/2021 à 9h.

Mise à prix :

Vingt cinq mille cinq cent dix dinars (25.510.000D) avec les frais et honoraires taxés

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00534VEPA1

Vente immobilière

Affaire n°3237

Après rabais de 40 % de la mise à prix

Poursuivant : Amen Bank représentée par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis R N E 0000221 M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat à la cour de cassation exerçant dans le cadre de la Société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue sœur Joséphine immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Débiteur saisi : société frigorifique Essedik "SOSAF", une société à responsabilité limitée, Rue B1539772010 représentée par son siège à la Route Teboulba Moknine.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble dénommé «ESSADA» objet du titre foncier n°88668 Monastir d'une superficie Totale de 5387 m², sis au sud est de la ville de Moknine et au sud de la route régionale reliant Moknine et Teboulba, à peu prés 200 m, via une piste agricole.

Il s'agit d'un terrain agricole comportant 10 chambres frigorifique), deux garages, un étable et un entrepôt en tôle Isolante le terrain comporte aussi une construction en brique, couverte par une dalle en béton, faisant usage d'habitation et administration et elle est entourée.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à 1664.202 Dinars, un million six cent soixante-quatre mille deux cent deux dinars et ce après le rabais de 40 % de la mise à prix initiale en vertu de l'article 425 C.P.C.C.

Date de vente : La vente aura lieu le 02/6/2021 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

NB : Cette affaire a été appelée à une première audience le 21/4/2021 et a été reportée pour le 02/6/2021.

2021S00540VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat, Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société Djerba Evasion, SARL, MF : 065258N, RC B2062422008, dont le siège social à la zone touristique Mezeraya Djerba Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1) L'immeuble dénommé «tawfik» objet du TF n°37087 Médenine sis à Mezreya Djerba Médenine d'une contenance de 62 m² et l'immeuble dénommé «Laila» objet du TF n°2645 Médenine sis à mezreya Djerba Médenine d'une contenance de 5500 m² consistant en un terrain clôturé contenant quelques palmiers et oliviers et une ancienne construction et un complexe connu par hôtel Djerba évasion composé de 3 étages :

Le sous sol est composé de 2 vestiaires pour les ouvriers, un bloc sanitaire, un hammam, des dépôts des débarras et un local technique.

Le rez-de-chaussée composé d'un parking, une entrée, une réception, un café, un bureau, un restaurant, une cuisine, 4 suites, un air équipé, une grande terrasse et une piscine. Le 1er étage contient des escaliers, 6 suites et des balcons.

Les deux immeubles sis à une zone agricole hors le plan d'aménagement équipé en eau potable ,en électricité et le réseau téléphonique.

Mise à prix:(1.175.635.200) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 7/6/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00507VEPA1

Vente aux enchères publiques prés réduction

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble de l'Océan Bleu

Cinquième étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières au Tribunal de Première Instance de Ben Arous et ce le jeudi dix juin deux mille vingt et un (10/6/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Créancier saisissant : Société «Inter Métal» au nom de son représentant légal qui a élu son domicile Chez la Société Global de recouvrement à son siège sis 133, Rue Maularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55Sfax son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Société HAMACO au nom de son représentant légal (en sa qualité de débitrice principale) inscrite au registre des entreprises sous le n°0271989M ayant son siège social 39 Avenue de la République Menzel Temime.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°50146 Ben Arous dénommé «TRABELSI» qui se compose d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 5920m² se composant d'un dépôt de vente des matériaux de construction, du sable et du gravier sis à El Mghira Fouchena au Sud de la ville précitée au bord de la Route reliant El Mhamdia à Sijoumi à une distance d'environ 2.5 km de la Mghira et à côté du Canal de Oued Medjerda de cet endroit gouvernorat de Ben Arous.

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble de l'immeuble revenant au saisi objet du titre foncier indiqué ci-dessus suite à une réduction de 40% est à cent soixante quatorze milles six cents dinars (174.600,000), en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible au cours des journées de la semaine durant l'horaire administratif.

NB : Pour consulter le cahier des charges, il faut contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation, sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un Avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2021X00521VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après la réduction du prix de 40%

A la demande :

Mr Abdelwheb Ghizeoui, CIN n°03713741, son domicile route Saltania km 6.5 Sfax.

Partie saisie :

Madame Asewer Chakroun demeurant à la route el Ain km 6 Markaz Moalla, Sfax.

Avocate poursuivante :

Maître Sirine Tmimi Yaich, avocate à la cour d'appel demeurant à 56 rue dag hamarchold immeuble fourati, 1er étage, Sfax, matricule fiscal : 1685024/ W

Immeuble saisi :

L'immeuble concerne le 1/7 à l'indivis, non immatriculé sis à route Ain km 2,5 Sfax.

L'entrée se fait par le chemin du temple, qui ne mesure pas plus de 200 mètres de long.

La propriété est représentée sous la forme d'un terrain clôturé de tous les cotés avec un mur de briques l'entrée de l'est, d'une superficie de 584 mètres carrés sur lequel un bâtiment est érigé sous la forme de deux étages, géométrique classique détaillé comme suit : le rez-de-chaussée est un endroit spécial limité du nord qui contient un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une toilette et une véranda, la superficie totale construite est d'environ 126 mètres carrés et l'étage supérieur dispose d'une entrée privée limité du nord, non cotée, indépendante contient un salon, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain, une toilette et une véranda ; la superficie totale construite est environ 135 mètres carrés.

Délimité du coté nord Ali Guidara, l'est l'entrée, du sud Khadija Guidara, et l'ouest immobilier appartenant à des tiers, En inspectant ce bâtiment, il a été constaté que sa forme géométrique classique est pavée de sols en carrelage et que les plafonds sont importants, les portes et les fenêtres son de la plaque régulière et équipées d'eau, d'électricité et de tous les équipements et il est généralement dans un état modéré en termes de soins et d'entretien.

Mise à prix :

Trente sept mille et cinq cent quatre vingt dix dinars (37.590.000) après la réduction du prix de 40% et frais.

Date et lieu de la vente :

Mercredi le 9 juin 2021 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sfax 2 rue n°4 Ahmed Aloulou, Sfax à partir de 9h du matin.

Observations :

Pour amples renseignements on peut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 rue n°4 Ahmed Aloulou Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au Cabinet de Maître Sirine Tmimi Yaich, avocate à la cour d'appel Sfax. Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat avant l'adjudication.

2021X00534VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910 Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Mr. Mohamed Abdelwaheb Triki, C.I.N n°04729133, demeurant au 5 résidence El Moez Marsa Ouest.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

La totalité des parts indivises soit 8148.830 parts 136050 parts revenants au débiteur saisi dans l'immeuble objet du TF n°45947 Tunis dénommé "Monaco Terranova" d'une superficie totale de 136050 m² sis dans une zone agricole à l'est de Sabelet Ben Ammar au bord d'une route secondaire dérivant de la route régionale menant à Borj Touil en passant par le centre commercial «Géant» consistant en un terrain agricole dont une partie est implantée d'oliviers et dont l'autre est un terrain nu.

Mise à prix : (1.569.815,057 D.T) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : le lundi 7 juin 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation :

Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021401181VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis le 17/3/2021 sous le n°71303, a été décidé la liquidation de la succession du défunt Abdelaziz Méjri (immeuble commun : T.F n°565629 Nabeul) et la nomination d'un liquidateur sis à 86 avenue Habib Bourguiba - 1er étage - Bureau 1G - Ariana - GSM (95.656.666) afin d'accomplir cette mission.

A cet effet tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances et produire les pièces justificatives dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis au Jort.

2021T00473VEPA2

Avis aux créanciers

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis le 10 février 2021, il a été décidé la liquidation de la succession du défunt Nabil Radhouane et la nomination d'un liquidateur afin d'accomplir cette mission.

A cet effet tous les créanciers sont invités à déclarer leurs créances et produire les pièces justificatives dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis au Jort au bureau du liquidateur sis à 86 avenue Habib Bourguiba - 1er étage - Bureau 1G - Ariana - GSM (95.656.666).

2021T00475VEPA2

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Jendouba

Affaire n°54 distributions

Le secrétaire du tribunal de première instance de Jendouba annonce la décision émanante de madame Khaoula Mahria juge de distribution du prix du 26-9-2019 dans l'affaire n°54 seront ouvertes les procédures de distribution du prix des biens meubles ayant pour débiteur saisi la société Tomfre en la personne de son représentant légal habitant à l'ancien souk hebdomadaire et comme bénéficiaire la commune de Fernana en la personne de son représentant légal suite au jugement n°18718 rendu le 25/12/2017 et suite à la requête de distribution déposée par Maître Youssef Ghazouani Avocat de la Commune de Fernana en la personne de son représentant légal le 23-9-2019 après consignation du prix à la caisse des dépôts et consignations en date du 4-02-2019 par le récépissé n°M002344 tout intéressé qui entend participer à la distribution du prix doit à peine de forclusion dans le délai de 30 jours de la publication de cet avis au JORT produire ses titres de créances par un Avocat au greffe du tribunal.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et 468 du c.p.c.c.

2021R01130VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire

Société ALMAS FOOD AND BEVERAGE FACTORY

Identifiant unique : 1576701D

Suivant décision du tribunal de première instance de Manouba du 26 avril 2021 relative à l'affaire n°114 concernant la société ALMAS FOOD AND BEVERAGE FACTORY, sise à l'immeuble yassmin tawer bloc A 7ème étage Appt. 7 centre urbain nord Tunis, Il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Mondher Hamdi en tant qu'administrateur judiciaire.

- La nomination de Madame Maali Zneydi en tant que juge commissaire.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire sis à l'immeuble n°2, 2ème étage route Mjez el Beb cité Bougatfa2 Sidi Hcine Tunis et ce, dans un délai d'un mois à compter de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et soixante jours pour les créanciers résident à l'étranger.

Pour plus de renseignements, contactez-le n° : 71 559 671.

2021R01303VEPA2

Avis

Vu que l'avocat Maitre Abdelkader Fenina a présenté une requête de mise à jour au nom de son client la "Société Ali Merhben pour la promotion immobilière" sous le n°53469 auprès du tribunal foncier de Nabeul dans le but d'inscrire un acte de vente. Vu que l'étude du dossier a montré un manque concernant le document d'un jugement de tutelle n°774 en date du 19/10/1964, un manque d'un pouvoir daté le 12/8/1971, un manque d'un acte de permission judiciaire d'entamer une vente des biens de mineurs daté le 17/8/1971 sous le n°2957. Ainsi, dans le but de dépasser les dites difficultés, et dans le cadre de l'article 17 de la loi n°34 de l'année 2001 le tribunal foncier de Nabeul, a ordonné au demandeur d'accomplir une publication complémentaire au journal officiel de la République Tunisienne et au niveau de deux journaux journaliers, l'une d'elle en langue arabe qui fait fois à la place de non présentation des documents manquants qui sont le document d'un jugement de tutelle n°774 en date du 19/10/1964, le manque d'un pouvoir daté le 12/8/1971, le manque d'un acte de permission judiciaire d'entamer une vente des biens de mineurs daté le 17/8/1971 sous le n°2957.

Ainsi, à partir de la date de publication de cet avis et jusqu'à la fin d'un délai de deux mois, il est possible de s'opposer à cette demande ou s'introduire dans son sujet auprès du tribunal foncier de Nabeul.

2021R01327VEPA2

Changement d'un commissaire à l'exécution

Suivant la décision de changement rendue par Madame Rawia Hmila juge commissaire auprès du tribunal de première instance de Sousse 2, il a été décidé de désigner Mr Salah Ennaffati commissaire à l'exécution, au lieu de Mr Noureddine Zaghdoudi, afin de poursuivre l'opération de cession de l'actif immobilier et mobilier de la société «IRIS Impression» et ce sous la surveillance du juge commissaire suivant les procédures légales.

Tout intéressé pourra s'adresser au commissaire à l'exécution à son siège sis à Place Farhat Hached Immeuble Ben Chérifa (au dessus BH Bank) 4ème étage Sousse 4000 Tél : 73221907/29617815.

2021S00531VEPA2

Notification d'une décision d'ouverture de la procédure de règlement amiable

Règlement Amiable n°114

SOCIETE MANUFACTURE

DE PANNEAUX PLASTIQUES - M.P.P

Adresse : route de Tunis km 21 El Hencha Zone industrielle El Ghraba 3043 Sfax

Matricule Unique N° : 1304919L

En vertu de la décision rendue par Monsieur le Président du tribunal de première instance de Sfax 1 du 15/3/2021 concernant le règlement amiable n°114 relatif à la société MANUFACTURE DE PANNEAUX PLASTIQUE-M.P.P, il a été décidé l'ouverture de la procédure de règlement amiable entre ladite société et ses créanciers et la désignation de l'expert M. Mokhlès Laajili conciliateur, chargé de revoir les dettes de la société débitrice, d'amener à l'entente entre ladite société et ses créanciers en vue de garantir la poursuite de son activité, tout en respectant les dispositions de l'article 428 du code de commerce.

2021X00492VEPA2

Clôture de faillite

Société UMACO 2000

Identifiant unique : 0046770L

Suivant le jugement émanant du tribunal de première instance de Mannouba daté le 4/6/2021 dans l'affaire n°59 et la décision rectificative datée le 27/04/2021 il a été déclaré la clôture de faillite de la société UMACO 2000 pour insuffisance d'actif.

2021401152VEPA2

Décision de remplacement contrôleur d'exécution de programme cession au tiers

Société "FONDERIE JF"

M.F : 0001892C

R.C : B147651998

Suite à la décision du 25/3/2021 rendue par le juge commissaire de première instance Ben Arous, il a été décidé de remplacer maître Fawzi Ben Salem par Maître Anis Ezzeddine, contrôleur d'exécution de programme de cession au tiers sous la tutelle du juge commissaire Saida Elkar.

2021401153VEPA2

Décision de prolongation de la période d'observation

Suite à la décision rendue le 27/4/2021 par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous, il a été décidé de prolonger la période d'observation au profit de la société ELECTRO NEBLI objet de règlement judiciaire n°307 pour une période supplémentaire de six mois à compter du 01/4/2021 conformément à l'article 439 du code de commerce.

2021401155VEPA2

Avis aux créanciers

d'un mandat de liquidateur

Suivant actes SSP enregistrés à la recette des finances Ariana sous le numéro 21500596 en date du 01 février 2021, décide de nommer Atef Azizi, liquidateur de la société LABINET sous I.U : 1449551Y son gérant le feu Talel Belwefi.

Toute opposition à la justification d'une dette envers la dite société doit être adressée au liquidateur dans un délai d'un mois à compter de la date de cette publication, au : A524 Bloc A 5ème Etage Résidence Mariem Ariana, Tél : 98 44 33 66.

2021401174VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital : 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le 25 juin 2021 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et affectation des résultats pour l'exercice 2020.

- Quitus du Président du conseil et des administrateurs et du Directeur Général pour l'exercice 2020 et renouvellement du mandat du Directeur général et du commissaire aux comptes, et questions diverses.

2021T00469SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

S.A au capital : 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Ariana

I.U : 04924157 E

Les actionnaires de la société "El Mawarid Tunisienne", sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 10 juillet 2021 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La vérification des états financiers de la société après la constatation d'un cumul des pertes dépassant les 3/4 du capital social, et la prise de la décision adéquate.

2021T00470SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE TITRISATION

Société de Gestion des FCC

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif

Société anonyme

Au capital social de 660.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II-1053 - Tunis

Matricule fiscal : 943114/D

RC : B01152006

Les actionnaires de la société 'TUNISIE TITRISATION' - Société de gestion des fonds communs de créances - sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 03 Juin 2021 à 10h, au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sis à 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2020;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2020;

5. Quitus aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2020;

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes de la Société;

9. Pouvoirs pour formalités.

2021T00477SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

TUNISIE TITRISATION

Société de Gestion des FCC

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif

Société anonyme

Au capital social de 660.000 Dinars

Siège social : Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis

Matricule fiscal : 943114/D

RC : B01152006

Les actionnaires de la société 'TUNISIE TITRISATION' - Société de gestion des fonds communs de créances - sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire, le 3 juin 2021 à 11h, au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sis à 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration;

2. Réduction du capital social de la société Tunisie Titrisation

3. Modifications corrélatives des statuts;

4. Délégation de pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités légales.

2021T00478SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES

- SOTRAPIL -

S.A au capital de 20.691.000 dinars

Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1003 - Tunis

Matricule fiscal : 006473H/A/M/000

CNSS : 62698-36

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL" qui se tiendra le jeudi 10 juin 2021 à dix heures du matin à l'hôtel "Sheraton Tunis", à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2020 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

3) Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2020,

4) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2020,

5) Affectation des résultats de l'exercice 2020,

6) Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020,

7) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2020,

8) Approbation de la nomination de deux (02) nouveaux administrateurs,

9) Renouvellement du mandat d'un (01) administrateur,

10) Information des fonctions occupées par le Président Directeur Général et les autres membres du Conseil d'Administration au niveau d'autres sociétés,

11) Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités de dépôt, de publicité et toutes autres formalités légales.

2021T00479SANB3

Convocation de l'assemblée générale

NEWREST CATERING TUNISIE SA

Identifiant Unique : 905711 G

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1er juin 2021 à 9h au siège social sis au 10 Rue de l'Ile de Rhodes, 1053 Les Jardins du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2020

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2020

4. Approbation de conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2020

6. Démission d'un administrateur et nomination à titre provisoire d'un nouvel administrateur

7. Quitus aux administrateurs

8. Fixation des jetons de présence

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2021T00483SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ETABLISSEMENTS ABDELMOULA - S.A.

Société anonyme

Au capital de : 5 431 265,000 Dinars

Siège social : 124, rue 4267 - Den Den

Registre de commerce : B1141211997

Matricule fiscal : 011987 P/A/M/000

Mesdames et Messieurs, les actionnaires des Etablissements ABDELMOULA - S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire, vendredi le 4/6/2021 à 10h au siège social sis au 124, rue 4267 Den Den 2011, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020

2) Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

3) Quitus au Conseil d'Administration

4) Affectation des résultats

5) Renouvellement du mandat des administrateurs sortants.

6) Nomination et Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.

2021R01272SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

GENERALE CONSERVES ALIMENTAIRE

«GCA»

Société anonyme

Au capital de 26.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000658P

Messieurs les actionnaires de la Générale Conserves Alimentaire "GCA" sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 02 juin 2021, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire à 10 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation des dits rapports, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'Administration.

- Nominations des membres composant le conseil d'administration

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issu de l'AGO :

- Augmentation du capital social.

- Modification des statuts.

2021R01273SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ZAHRET MORNAG S.A.

Route de Tunis Km 13 Sfax

Matricule fiscal : 12380R/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ZAHRET MORNAG S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 4/6/2021 à 9H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Pouvoirs.

L es projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01274SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société MARITIME AMIRA - S.A.

Rue Ibn Bessem Ezzahra

Matricule fiscal : 0745419P/A/M000

Messieurs les actionnaires de la société MARITIME AMIRA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 4/6/2021 à 9H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01275SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société POULINA DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 1013461/D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société POULINA DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 4/6/2021 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01276SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A.

GP1 Km 12 Boumhel

Matricule fiscal : 1125431S/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 4/6/2021 à 10H30 au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01277SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société BITUMEX S.A

GP1 Km 12 Boumhel

Matricule fiscal : 1190065/G/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société BITUMEX S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 4/6/2021 à 11H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01278SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ALMES S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Matricule fiscal : 5381/A/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ALMES S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 7/6/2021 à 9H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Désignation du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01279SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société AGRICOLE DICK S.A.

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 35712Q/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société agricole DICK S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 7/6/2021 à 9H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01280SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société EL MAZRAA S.A

GP 1 Km 25 Fondouk Jedid

Matricule fiscal : 35723T/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société EL MAZRAA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 7/6/2021 à 10H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

11- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP

2021R01281SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE AGRICOLE SABA S.A

GP1 Km 12 Ezzahra

Matricule fiscal : 35700L/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AGRICOLE SABA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 7/6/2021 à 10H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01282SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la société AGRO BUSINESS S.A.

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 489910Q/D/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AGRO BUSINESS S.A. sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire Annuelle qui se tiendra le 7/6/2021 à 11h au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Quitus aux Administrateurs.

8- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01283SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE DE NUTRITION ANIMALE S.A.

GP1 Km12 Ezzahra

Matricule fiscal : 2992K/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Nutrition Animale S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 7/6/2021 à 11H30 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Distribution de dividendes.

8- Fixation de Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01284SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE YASMINE S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 588259N/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la société YASMINE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 7/6/2021 à 14H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4- Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Fixation de Jetons de présence.

8- Quitus aux Administrateurs.

9- Désignation du commissaire aux comptes.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01285SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société POULINA S.A.

GP1 Km 12 Ezzahra

Matricule fiscal : 2970D/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société POULINA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 7/6/2021 à 15H au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen des états financiers de la société au 31/12/2020.

Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2020.

Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6- Affectation de résultat de l'exercice 2020.

7- Distribution de dividendes.

8- Jetons de présence.

9- Quitus aux Administrateurs.

10- Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R01286SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD

«MPBS»

SA au capital de 20 668 860 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 - Sfax

Matricule Fiscal : 11599F/AM/000

RC : B1134551997

Les actionnaires de la société «MPBS» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 19 Juin 2021 à 11h, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise «IACE» section Sfax; sise à la route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2020;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société «MPBS» et du groupe «MPBS» de l'exercice 2020

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020;

4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution de dividendes;

6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2020;

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration;

8. Fixation du montant des Jetons de présence ;

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

2021R01289SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE

«G M C»

S.A. au capital de 7.010.000,000 dinars

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» s.a sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la sus-dite Société, qui se tiendra le mercredi 9 juin 2021 à 10h du matin au siège social de la Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports «S.T.T.A.T.» sis à l'Avenue Hédi Chaker Imm. Ennour. Esc B, 1er étage, 3000 Sfax-Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2020,

2- Présentation des états financiers de l'exercice 2020,

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

4- Approbation du rapport annuel de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2020,

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

7- Quitus aux membres du Conseil d'administration et au Directeur Général pour leur gestion relative à l'exercice 2020,

8- Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

9- Information à propos de fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil et le Directeur Général,

10- Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation,

11- Allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'année 2020,

12- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R01291SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DU CENTRE

«G M C»

S.A. au capital de 7.010.000,000 dinars

Siège social : 9, Rue Salah Sâad immeuble Ben Zineb 2ème étage 4000 Sousse

Immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0900647 V

Messieurs les actionnaires au capital social de la Société Groupement des Manutentionnaires du Centre «GMC» s.a sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la susdite Société, qui se tiendra le mercredi 9 juin 2021 à midi au siège social de la Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports «S.T.T.A.T.» sis à l'Avenue Hédi Chaker Imm. Ennour Esc B 1er étage 3000 Sfax - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la Société,

2- Modification corrélative des statuts de la société suite à l'augmentation du capital sus-mentionnée,

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R01292SANB3

Convocation

SGS TUNISIE S.A

Au capital de 50.000 dinars

Siège social : rue 8612 - Imp. N°5 - la Charguia 1 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la société anonyme «SGS TUNISIE S.A» au capital de 50.000 dinars, sont convoqués au siège social de la société sis à la rue 8612 -Imp. n°5 - la Charguia 1 - Tunis, pour participer à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu, le jeudi 3 Juin 2021 à 9h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et ceux du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020, approbation et quitus aux administrateurs.

2- Affectation des résultats et distribution des dividendes

3- Utilisation du fonds social de l'entreprise

4- Nomination du Conseil d'Administration

5- Questions diverses.

2021R01293SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 19 mai 2021

Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte

MF : 976538 E/A/M/000

RC : B0452352006

Matricule CNSS : 00264716-03

Messieurs les actionnaires de la Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte, SA au capital social de 15.000.000 DT dont le siège social sis au Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe Route Menzel Abderrahmen - 7080 Menzel Jemil - Bizerte, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 mai 2021 à 10H au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020;

2- Rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et rapport spécial sur les opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers au 31/12/2020 ;

4- Quitus aux Administrateurs ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020;

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2021.

2021R01294SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier

N°182005 du 3 octobre 2005

Identifiant Unique : 0943109 G

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de STRATEGIE ACTIONS SICAV, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 mai 2021 à 10 h 30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats.

6- Renouvellement des mandats des administrateurs de la SICAV.

2021R01297SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du ministère des finances du 2 avril 1993

Identifiant Unique : 0437870 P

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV PLUS, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 mai 2021 à 11 h 30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat.

6- Nomination des nouveaux administrateurs de la société.

2021R01298SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du ministère des finances du 5 mars 1992

Identifiant Unique : 0381567E

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE SICAV, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 mai 2021 à 11 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat.

2021R01299SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°042005 du 16 Février 2005

Identifiant Unique : 0916392X

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV ENTREPRISE, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 mai 2021 à 12 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat.

2021R01300SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement du Groupe STB

«STB INVEST»

SA au capital de 39.351.980 DT

I.U : 0341552A

34, Avenue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1004 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST» sont invités à se réunir en assemblées générale ordinaire qui se tiendra le lundi 31 mai 2021 à 9H au siège de la STB, rue Hédi Nouira - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2020;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020;

7. Allocation des jetons de présence;

8. Ratification de la cooptation d'un administrateur;

9. Renouvellement des mandats des administrateurs;

10. Nomination du commissaire aux comptes;

11. Fixation de la rémunération du comité permanent d'audit;

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Les documents destinés à la présente assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2021R01301SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE LAITIERE DU NORD - CLN- SA

Société anonyme

Au capital de 32 000 000 Dinars divisé en 320 000 actions de 100 Dinars chacune

Siège social : Immeuble JOUMANA, Zone d'activité Kheireddine, la Goulette Tunis

I.U : 909923K

MF : 909923K/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la CENTRALE LAITIERE DU NORD - SA «CLN», informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 10 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers;

3. Affectation du résultat ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Exemption de sous- consolidation;

7. Fixation du montant annuel des jetons de présence;

8. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R01309SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CENTRALE LAITIERE DU NORD - CLN- SA

Société anonyme

Au capital de 32 000 000 Dinars divisé en 320 000 actions de 100 Dinars chacune

Siège social : Immeuble JOUMANA, Zone d'activité Kheireddine, la Goulette Tunis

I.U : 909923K

MF : 909923K/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la CENTRALE LAITIERE DU NORD - SA «CLN» informe tous les actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire de la société se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 11 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Amendement de l'article 24 des Statuts ;

2. Mise à jour des statuts;

3. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R01310SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Compagnie Fromagère - CF

Société anonyme

Capital social : 29 311 240 Dinars

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

I.U : 1045791/V

Le Conseil d'Administration de la Compagnie fromagère - SA «CF» informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la société se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 9 heures à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au 31/12/2020 ;

4. Affectation du résultat;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Approbation de la renonciation aux redevances provenant des royalties pour l'année 2021 ;

7. Approbations des avances en compte courant actionnaires;

8. Quitus aux administrateurs;

9. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur;

10. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2021R01311SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Compagnie Fromagère - CF

Société anonyme

Capital social : 29 311 240 Dinars

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

I.U : 1045791/V

Les actionnaires de la Compagnie Fromagère - SA, sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 10h à l'immeuble JOUMANA, la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée générale extraordinaire;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital par voie de compensation de créances réservée à deux actionnaires et approbation de la suppression de droit préférentiel de souscription ;

3. Augmentation du capital par voie de compensation de créances avec suppression de droit préférentiel de souscription réservée à deux actionnaires;

4. Modification corrélative des statuts suite à l'augmentation du capital;

5. Délégation de pouvoirs;

6. Pouvoirs en vue des formalités de l'augmentation du capital.

2021R01312SANB3

Convocation à l'AGO

A L'AIMABLE ATTENTION DES

ACTIONNAIRES D'OVO GIDKY TUNISIE

Les actionnaires de la Société Ovo gidky Tunisie sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le mardi 1 juin 2021 à respectivement 12h30, au siège social sis à l'unité industrielle située au lot n°8 de cité El Saada El Mhamdia Ben Arous, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant de l'assemblée générale ordinaire :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2019

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31/12/2019.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration.

7. Pouvoirs pour formalités.

La société met à leur disposition au siège social de la société tous les documents requis par la loi.

2021R01316SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V - 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'AMEN PREMIERE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021 à 10 H 30, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020;

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2020,

7/ Fixation des jetons de présence;

8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général.

2021R01318SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV AMEN

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V. 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV AMEN invite les Actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021 à 10H, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» avenue Mohamed V-1002Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020;

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2020;

7/ Fixation des jetons de présence;

8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général.

2021R01319SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN ALLIANCE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : AMEN BANK Av. Med V. 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN ALLIANCE SICAV invite les Actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021 à 11H, au siège d'Amen Invest, Immeuble AMEN BANK Tour «C» avenue Mohamed V - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

4/ Approbation des conventions réglementées;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2020;

7/ Fixation des jetons de présence;

8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général.

2021R01320SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE PARTICIPATIONS

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord SA

1082 Tunis Mahrajène

Tél : 71 189 800

Fax : 71 189 850

RNE : 0587523F

Messieurs les actionnaires de TUNISIE PARTICIPATIONS sont invités à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra le mardi 25 mai 2021 à 9h, au siège de la société sis à l'immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 - Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ; et

- Délégation de pouvoirs.

2021R01328SANB3

Convocation à l'assemble générale

Campagne 2018-2019 et 2019-2020

S.M.B.S.A ETTAJDID

Rue des Martyrs 4022 Akouda

Tel : 73356113

Fax : 73256120

Le président de la société MUTUELLE DES SERVICES AGRICOLES ETTAJDID AKOUDA a le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale concernant La Campagne Agricole 2018-2019 et 2019-2020 qui aura lieu le lundi 14 juin 2021 à 9h du matin au siège de la société, pour traiter le programme suivant :

- Les rapports de conseil d'administration,

- Les rapports de commissaire aux comptes,

- Discussion des rapports,

- Actualisation de la liste des adhérents,

- Et renouvellement du 1/3 des membres.

Remarque :

1- Les adhérents peuvent voir le bilan et tous les rapports à partir du 26 mai 2021 au siège de la société à l'heure administrative.

2- La présentation au conseil d'administration aura lieu du 20 mai 2021 jusqu'au 4 juin 2021 à l'heure administrative pour les intéressés il faut déposer une demande au nom du président de conseil au cour des délais ouverts.

2021S00526SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Sté Carthage Médical»

SA au capital de 9.600.000 DT

Siège : Zone touristique, Jinen El Ouest 5000 Monastir

Identifiant Unique : 1038331B

Mesdames, Messieurs les actionnaires du «Carthage Médical», sont invités à assister à l'A.G.O. qui se tiendra le 30/5/2021 à 10h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Entérinement du retard de la convocation de l'AGO pour l'année 2019;

2. Lecture du rapport d'activité 2019;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

10. Elections des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

11. Questions diverses.

Si la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 persiste et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, l'A.G.O. se tiendra à distance en vidéo conférence.

Dans tous les cas, les élections se tiendront en présentiel au siège de la société à partir de 14h du même jour.

Les actionnaires qui souhaitent présenter leurs candidatures au Conseil d'administration sont invités à les déposer à l'administration de la société au plus tard le 10/5/2021.

Si la réunion de l'A.G.O. se tiendra à distance :

- Les actionnaires peuvent se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial portant procuration dument signée et déposée à l'administration de la société 5 jours avant la date de l'A.G.O.

- Les actionnaires qui souhaitent obtenir la fonction des scrutateurs et conformément à l'article 33 des statuts de la société- peuvent présenter leurs demandes à l'administration 5 jours avant la date de l'A.G.O.

- Ci-dessous le lien de la vidéo conférence pour participer à l'A.G.O. :

«www.carthagemedical.com.tn/fr/actionnariat» puis vous cliquez sur Webinaire AGO.

2021S00527SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER

SA au capital de 6 000.0000

Siège social : Immobilière NABLI Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la société «RIBAT INTERNATIONAL MEDICAL CENTER» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021 à 16h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'approbation du rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2021S00535SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2021

SOCIETE HOTELIERE SUN BEACH

HOTEL ROYAL KENZ

Société anonyme

Au capital de 5799 270 dinars

Siège social : Route Touristique Jinen El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant unique : 0047344A

MF : 0047344 AAM 000

Les actionnaires de la société hôtelière SUN BEACH - Hôtel ROYAL KENZ sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 9 juin 2021 à 11 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

- Examen des états financiers de l'exercice 2020 ;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2020;

- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration ;

- Questions diverses.

2021S00538SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2021

Société POLY-SIEGES

Société anonyme

Au capital de 1 111 500 dinars

Siège social : Route de Tunis - Km 11 Sousse

Identifiant unique : 0010452G

MF : 0010452 GAM 000

Les actionnaires de la société Poly-Sièges sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 11 Juin 2021 à 11h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

- Examen des états financiers de l'exercice 2020 ;

- Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2020 ;

- Approbation s'il y a lieu des conventions et engagements prévus par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Questions diverses.

2021S00539SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN

Société anonyme

Au capital de 1.440.000,000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km1,5 Sfax

RC : B145531996

MF : 011341 E A M 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Comptoir National Tunisien sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le vendredi 28 mai 2021 à 11 h30 à la succursale de Tunis, Rue de l'énergie solaire Charguia1 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2020.

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs,

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7) Franchissement de seuils de participations.

8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

9) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil, le Directeur Général et les administrateurs.

10) Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2020.

11) Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

12) Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

13) Ratification de la cooptation d'un administrateur.

14) Nomination du Commissaire aux comptes.

2021X00498SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE L'INDUSTRIE DU BOIS S.T.I.B

Société anonyme

Au capital de 820.000,000 dinars

Siège social : Rue de l'Energie Solaire, La Charguia, Tunis, C/O CNT

RC : B155961997

MF : 002383PAM 000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de l'Industrie du Bois sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le vendredi 28 mai 2021 à 11h au siège social, Rue de l'énergie solaire Charguia1- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3) Approbation des conventions inscrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2020.

4) Fixation des jetons de présence des administrateurs.

5) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2020.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par le Président du Conseil et les administrateurs.

8) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

2021X00499SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE NOUR ELMAAREF

Société anonyme

Au capital de 484 000 Dinars

Siège social : 16 Avenue El Bosten Sfax

Identifiant Unique : 1255303H

Messieurs les administrateurs :

Nous avons l'honneur de vous inviter pour assister à l'assemblée générale extraordinaire prévu pour le 31/5/2021 à partir de 10h30 au siège social de la Société Nour El Maaref sise à Av 13 Août La Poudrière Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et délai de convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

- Délibération sur la continuité de l'exploitation de l'activité de la société Nour El Maaref selon l'article 388 et suivant du code des sociétés commerciales.

- Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale extraordinaire informe l'ensemble des actionnaires que les documents de l'Assemblée (à savoir : le rapport de la direction générale, le rapport du commissaire aux comptes, les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019 et le projet des résolutions) seront à leur disposition au siège social de la Société sis à l'avenue 13 Août La Poudrière Sfax.

2021X00505SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PROVALEX HCV SA

Au capital de 1.845.000 dinars

M.F : 580261 XAM000

S.S route de Mahdia Km 22 El Amra - Sfax

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 31 mai 2021 à partir de 11 heures du matin au siège de la BTL à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019,

3/ Examen et approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

4/ Affectation du résultat,

5/ Quitus aux Administrateurs,

6/ Fixation des jetons de présence,

7/ Nomination des administrateurs pour les trois prochains exercices,

8/ Pouvoirs.

2021X00506SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ABATTOIR UNIFIE DE SFAX «A.U.S.»

Société anonyme

Au capital de 2.210.000 dinars

Siège social : Route Sidi Salem Km 2 Sfax

Matricule fiscal : 915562/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme ABATTOIR UNIFIE DE SFAX citée ci-dessus sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la Municipalité de Sfax le mercredi 26 mai 2021 à 9:30 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du renouvellement du mandat des administrateurs pour les trois années 2020, 2021 et 2022

- Approbation du renouvellement du mandat du Directeur Général de la société pour trois années.

- Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation officielle à tous les actionnaires.

2021X00509SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SIG2

S.A. au capital de 1 209 600 Dinars

Route de Gabès km 3 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0503372Y

CNSS : 219233-13

Messieurs les actionnaires de la Société SIG2 sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 5 juin 2021 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2020

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2021X00511SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle de Grillage «SIG»

S.A. au capital de 3 201 000 Dinars

Route de Gabès km 2 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0004085Q

CNSS : 32603-11

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Grillage sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 juin 2021 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice 2020

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020

- Nomination des membres du Conseil d'Administration

- Nomination du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021, 2022 et 2023

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2021X00512SANB3

SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA

SA au capital de 4 000 000 Dinars

65, avenue des Martyrs Sfax

I.U : 0043401Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le 9 juin 2021 à partir de 9 h au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Délibération sur la situation de la société et prise de la décision adéquate.

- Questions diverses.

2021X00513SANB3

AGRO ZITEX

Société anonyme

Au capital de 7 000 000 Dinars

Identifiant Unique : 535960 N

Siège social : Zone Industrielle Agareb - Sfax

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société AGRO ZITEX qu'ils sont convoqués pour assister aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021 à 10 heures du matin au siège social de la société pour discuter l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019-2020

2- Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2019-2020

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019-2020

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019-2020

6- Questions diverses.

2021X00519SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAMIPLAST

SA, au capital de 750 000 Dinars

Cité Ennasr Sidi Bouzid

I.U : 0007761S

Messieurs les actionnaires de la Société LAMIPLAST sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le vendredi 4 juin 2021 à 11 h 30 au siège social de la Société SIAM situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2021X00527SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES ARTICLES METALLIQUES "SIAM"

SA, au capital de 2 550 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0004092 P

Messieurs les actionnaires de la Société SIAM sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le vendredi 4 juin 2021 à partir de 11h au siège social de la Société situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2021X00528SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PRISMA SA

Société anonyme

Au capital de 1 662 300 Dinars

Identifiant Unique : 774595/S/A/M/000

Siège social : Bureau A 3.2 3ème étage Bloc A Immeuble Ichbilia Cité des Pins Les Berges du Lac - Tunis 1053

Messieurs les actionnaires de la société Prisma sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23/6/2021 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers définitifs de l'exercice 2020 de la société Prisma.

2. Examen et approbation des états financiers définitifs consolidés de l'exercice 2020.

3. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2020 de la société Prisma et du rapport de gestion du groupe.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Pouvoirs.

2021401156SANB3

Assemblée générale ordinaire

De la société TUNISIENNE DE REASSURANCE

«Tunis-Re» exercice 2020

L'assemblée générale ordinaire aura lieu le vendredi 21 mai 2021 à 10H30 mn à l'Institut Arabe des Chefs D'entreprises «IACE» Tunis.

La tenue de l'assemblée générale ordinaire, peut être organisée le cas échéant à distance si la situation sanitaire du pays ne s'améliore pas. Dans ce cas les consignes de votes seront publiées au plus tard le 5 mai 2021.

L'ordre du jour est comme suit :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.

2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020.

7. Approbation de la nomination du représentant des petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2021, 2022 et 2023.

8. Approbation de la nomination des administrateurs indépendants au Conseil d'Administration pour la période 2021, 2022 et 2023.

9. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Remarque :

Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'assemblée générale ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis au 12 Avenue du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

2021401159SANB3

Convocation à l'assemblée générale élective

DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

«TUNIS- Re» S.A

Année 2021

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 de dinars

Siège social : 12 Avenue du Japon Mont Plaisir - 1073 Tunis

RC : B1115971996

Les Actionnaires minoritaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'assemblée générale élective qui aura lieu le vendredi 21 mai 2021 à 9H, à l'Institut Arabe Des Chefs D'entreprises « IACE» Tunis.

La tenue de l'assemblée générale élective, peut être organisée le cas échéant à distance si la situation sanitaire du pays ne s'améliore pas. Dans ce cas les consignes de votes seront publiées au plus tard le 5 mai 2021

L'ordre du jour est comme suit :

1- Election d'un membre représentant les petits porteurs au Conseil d'Administration pour la période 2021, 2022 & 2023 parmi les candidats agréés par l'autorité de tutelle.

NB : Par actionnaire minoritaire il est entendu :

- Les actionnaires personnes physiques dont la participation ne dépassant pas 0,5% du capital social

- Les actionnaires personnes morales dont la participation ne dépassant pas 5% du capital social

Remarque : les documents afférents à cette assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société.

2021401160SANB3

Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 0975908G

Siège social : 7 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les Actionnaires de la Société TIFERT sont convoqués à la Réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 mai 2021 à 12h à Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Approbation du plan de restructuration financière.

3. Crédits sponsors du 10/7/2017.

4. Continuité d'exploitation.

2021401163SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Société anonyme

Capital social: 25 000.000 Dinars

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC4, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Matricule fiscal : 0000205M

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2021 à 11h au siège social de la Société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2020;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31/12/2020;

3. Approbation de conventions réglementées ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Réaffectation de réserve;

6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 ;

7. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2020 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2020 ;

8. Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

9. Fixation des jetons de présence et de la rémunération du comité d'audit;

10. Pouvoirs.

2021401169SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du jeudi 27 mai 2021 à10 H

Société PARENIN

Société anonyme

Au capital social de 14 000 000 DT

Siège social : 91, Avenue de Carthage - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0000573K

Messieurs les Actionnaires de la Société PARENIN S.A ayant son siège social au 91, Avenue de Carthage - 1000 Tunis sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 27 mai 2021 à 10H, dans les locaux de la société sis à Borj Chakir, Km 5,5 - Sejoumi, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

- Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2020;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2020 ;

- Nomination d'Administrateurs;

- Nomination du commissaire aux comptes;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 ;

- Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2021 ;

- Informations des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs, le Président du conseil d'administration et le Directeur Général;

- Pouvoirs au vue de dépôt et publication.

2021401172SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Du jeudi 27 mai 2021 à 11H

Société PARENIN

Société anonyme

Au capital social de 14 000 000 DT

Siège social : 91, Avenue de Carthage - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0000573K

Messieurs les actionnaires de la Société PARENIN S.A ayant son siège social au 91, Avenue de Carthage - 1000 Tunis sont invités à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 27 mai 2021 à 11H, dans les locaux de la société sis à Borj Chakir, Km 5,5 - Sejoumi, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts.

2021401173SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire & l'assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Touristique, de Voyages et de Loisirs

«SPLENDID TOURS»

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 dinars

Immeuble SOFIDE, Angle rue du métal et rue des entrepreneurs Z.I Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0938286Q

N° Affiliation CNSS : 239427 - 31

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société de Promotion Touristique, de Voyages et de loisirs «Splendid Tours» sont invités à assister à :

1- L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 02 Juin 2021 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des Entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Pouvoirs pour formalités.

2- L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 02 juin 2021 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des mises à jour,

- Approbation et adoption des statuts mis à jour,

- Pouvoirs pour formalités.

2021401178SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Et L'assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière de Développement Touristique

Société anonyme

Au capital de 3 600 000 dinars Immeuble SOFIDE, Angle rue du Métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 0031170P

N° Affiliation CNSS : 208434 - 78

Messieurs et mesdames les actionnaires de la Société Hôtelière de Développement Touristique sont invités à assister à :

1- L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 1er Juin 2021 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination des administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Pouvoirs pour formalités.

2- L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 1er Juin 2021 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des mises à jour,

- Approbation et adoption des statuts mis à jour,

- Pouvoirs pour formalités.

2021401179SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

LES LABORATOIRES NEAPOLIS PHARMA

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie

Identifiant unique : 1076074R

Les actionnaires de la société les laboratoires Néapolis Pharma sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 1er juin 2021 à dix heures (10h) au siège de la société sis à la route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation ;

2. Etude de l'opportunité de la dissolution anticipée de la Société ou la continuité de son activité conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales;

3. Augmentation du capital social de la Société;

4. Modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société; et

5. Pouvoirs pour formalités.

2021401182SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

LES LABORATOIRES MEDIS

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie

Identifiant unique : 539219G

Les actionnaires de la société les laboratoires Médis sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 31 mai 2021 à dix heures (10h) au siège de la société sis à la route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport annuel de gestion du Groupe Médis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du Groupe Médis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4. Examen et approbation des états financiers consolidés du Groupe Médis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5. Approbation de la cooptation de deux nouveaux Administrateurs.

6. Pouvoirs pour formalités.

2021401183SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE

DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A -

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 dinars

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

RC : B125931997

MF : 32415/W/P/M/000

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 31 mai 2021 à 9h à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir - 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2020

4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020

6. Affectation du résultat 2020

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents

8. Nomination du commissaire aux comptes pour la période 2021-2023.

2021401186SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Internationale de Promotion et d'Exploitation Touristique

«SIPET»

Société anonyme

Au capital de 21 000 000 DT

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0312395T

N° Affiliation CNSS : 266126 - 55

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Internationale de Promotion et d'Exploitation Touristique - SIPET sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 1er Juin 2021 à 11 Heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE angle du métal et rue des entrepreneurs Charguia II - 2035 Tunis Carthjage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2017 ;
- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2017 ;
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2017 ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus aux membres du Conseil d'administration;
- Nomination de nouveaux administrateurs ;
- Désignation du Commissaire aux comptes ;
- Désignation du Co-commissaire aux comptes ;
- Délégation de pouvoirs pour accomplir toutes les formalités légales en relation avec la procédure ;
- Questions diverses.

2021401200SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNISIENNE D'ASSURANCE TAKAFUL

«El Amana Takaful»

Capital social : 14 101 510 dinars

Siège social : 13, Rue Borjine - Montplaisir - 1073 Tunis

Registre de commerce : B149542013

Matricule fiscal : 1288542B

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne d'Assurance Takaful «El Amana Takaful» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2020 qui aura lieu le mardi 18 mai 2021 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion au titre de l'exercice 2020.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020.
3. Lecture du rapport du Comité de supervision Charaique de la société sur l'exercice 2020.
4. Approbation des états financiers de l'année 2020.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
6. Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2021 pour les membres du Conseil d'Administration.
7. Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2021 pour les membres du Comité Permanent d'Audit Interne.
8. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020.
9. Projet des décisions de l'assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les défais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société. Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

2021401201SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

Sté CHIFCO

Société anonyme

Au capital de 774 670 DT

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1209580TAM000

Siège social : 2, rue de l'Indépendance, 4000, Sousse, Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société "CHIFCO" S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le vendredi 28 Mai 2021 à 10 heures aux locaux de la Société sis à l'Avenue de la Bourse, Immeuble Wafa, les Berges du Lac 2, 1053, Tunis, l'ordre du jour portera sur les points suivants :

1. Mise à jour de la liste des actionnaires suites aux cessions d'actions entre actionnaires;
2. Renouvellement du mandat d'administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs;
3. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;
4. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents nécessaires à votre Information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021401203SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté CHIFCO

Société anonyme

Au capital de 774 670 DT

Identifiant Unique / Matricule Fiscal : 1209580TAM000

Siège social : 2, rue de l'Indépendance, 4000, Sousse, Tunisie

Messieurs les actionnaires de la Société "CHIFCO" S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mai 2021 à 12 heures aux locaux de la Société sis à l'Avenue de la Bourse,

Immeuble Wafa, les Berges du Lac 2, 1053, Tunis, l'ordre du jour portera sur les points suivants :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2017 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice dos au 31/12/2017;

3. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2017;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2017 ;

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2017;

6. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2018;

7. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2018;

8. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2018;

9. Affectation des résultats au titre du même exercice;

10. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2018;

11. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2019;

12. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2019;

13. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos au 31/12/2019;

14. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

15. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2019 ;

16. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021401204SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société POLYJUMBO

Société anonyme

Au capital de 1.800.000 dinars

Siège social : 32 avenue de l'Environnement Dar Fadhal 2036 La Soukra

I.F : 437842K

Cotisant à la CNSS : N°133780-17

Messieurs les actionnaires de la société POLYJUMBO sont convoqués à l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 qui aura lieu le mardi 3 juin 2021 à 10 heures 30 minutes, au siège de la société sis au 32 Avenue de l'Environnement Dar Fadhal - 2036 La Soukra Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2020

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

5. Quitus aux administrateurs

6. Ratifications des conventions réglementées

7. Approbation de la conversion en titres de la créance envers la société GOLF IMMOBILIER dans le capital de cette dernière

8. Pouvoir aux représentants légaux pour souscrire aux capitaux des autres sociétés du groupe et ratification des souscriptions antérieures

9. Pouvoirs pour formalités.

2021401205SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE GOLF ROYAL HOTEL

S.A au capital de 1.235.000 dinars

Siège social : 51-53 rue Radhia Haddad Tunis

I.F : 033410V/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société TOURISTIQUE GOLF ROYAL HOTEL sont convoqués à l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 qui aura lieu le mardi 3 juin 2021 à 14 heures, au siège de la société sis au 51, rue Radhia Haddad 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2020

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020

4. Ratification des conventions

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Quitus aux administrateurs

7. Renouvellement des mandats des administrateurs

8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

9. Pouvoirs pour formalités.

2021401206SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GOLF IMMOBILIER

Société anonyme

Au capital de 1.375.000 dinars

Siège social : 32 avenue de l'Environnement Dar Fadhal 2036 La Soukra

I.F : 615243K/A/M/000

Cotisant à la CNSS : N°232997-03

Messieurs les actionnaires de la société GOLF IMMOBILIER sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 qui aura lieu le mardi 3 juin 2021 à 16 heures, au siège de la société sis au 32 Avenue de l'Environnement Dar Fadhal - 2036 La Soukra Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 2020.

2. Approbation du dit rapports et des états financiers de l'exercice 2020

3. Ratification des conventions

4. Affectation des résultats de l'exercice 2020

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020

6. Pouvoirs pour formalités.

2021401207SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE POLYCOQ TUNISIE

S.A au capital de 3700.000 dinars

Siège social : 32 Avenue de l'Environnement Dar Fadhal - 2036 La Soukra

I.F : 035825Z/A/M/000

Cotisant à la CNSS : 76355-16

Messieurs les actionnaires de la société POLYCOQ TUNISIE sont convoqués à l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 qui aura lieu le mardi 3 juin 2021 à 9 heures 30 minutes au siège de la société sis au 32 Avenue de l'Environnement Dar Fadhal - 2036 La Soukra Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Ratification des conventions réglementées.

- Approbation de la convention en titres de la créance envers la société GOLF IMMOBILIER dans le capital de cette dernière.

- Pouvoir aux représentants légaux pour souscrire aux capitaux des autres sociétés du groupe et ratification des souscriptions antérieures

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Quitus aux administrateurs.

- Pouvoirs pour formalités.

2021401208SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

United Gulf Financial Services - North Africa

Société anonyme

Au capital de 3 millions de dinars

Siège social : Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj - Etage 2 - Les Berges du Lac Tunis 1053

Identifiant unique : W1075713

Les actionnaires de la société United Gulf Financial Services - North Africa sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui aura lieu le lundi 31 mai 2021 à 10 heures au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3- Approbation des états financiers relatifs aux comptes individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4- Quitus aux administrateurs relatifs aux actes accomplis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

6- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds "UGFS Islamic Fund" pour l'année 2020.

7- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds "Theemar Investment Fund" pour l'année 2019.

8- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds "Tunisian Development Fund 2" pour l'année 2019

9- Lecture du rapport annuel du comité de contrôle charaique du fonds "Tunisian Development Fund 3" pour l'année 2019

10- Désignation des membres du comité de contrôle charaique du fonds "Tunisian Development Fund IV - MUSANADA".

11- Désignation des membres du comité de contrôle charaique du fonds "Tunisian Development Fund IV - MUSANADA II".

12- Renouvellement du mandat des membres du comité de contrôle charaique du fonds «UGFS Islamic Fund".

13- Pouvoirs.

En cas d'empêchement, tout actionnaire peut se faire représenter à la réunion de l'assemblée générale ordinaire par une personne de son choix, munie d'un mandat spécial à cet effet. Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais légaux.

2021401210SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE - EL KATIBIA

S.A au capital de : 2 420.000 Dinars

Siège social : Ferme Chahama - Bourchrik - Grombalia

M.F : 023091VNM

R.C : B125701998

C.N.S.S : 406317-81

Messieurs les Actionnaires de la S.M.V.D.A EL KATIBIA, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 mai 2021 à 11h à la Ferme Echahama - Bouchrik, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

3. Examen et approbation des Etats Financiers au 31/12/2020,

4. Quitus aux Administrateurs,

5. Affection des résultats,

6. Jetons de présence.

2021R01321SODB3

Convocation

Le comité constitutif de la Société Mutuelle de services Agricoles à Ouled Jaballah Mellouleche informe tous ses adhérents que la date de l'assemblée générale constitutive est fixée pour le mercredi 9/6/2021 à dix heures à Ouled Jaballah Mellouleche Mahdia.

L'ordre du Jour comprend

Approbation du statut de la société Mutuelle

Election des membres du conseil d'Administration.

Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022, 2023.

NB :

1- La date de dépôt de candidature des membres du conseil d'administration sera du 17/5/2021 jusqu'au 21/5/2021.

2- Les demandes de candidature seront envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception au nom (lu président du comité provisoire à l'adresse suivante à Ouled Jaballah Mellouleche 5114 Mahdia

3- Le formulaire de candidature peut être retiré du comité provisoire de la Société Mutuelle.

2021S00528SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Abdelmoumen Ben Hafnaoui Ben Taher Haffoudhi titulaire de CIN n°03135942 délivrée le 11/12/2015 annonce la perte de Titre de propriété n°2067/10 titre foncier n°65386 Ben Arous nommé Elbaraka sis Mornag Cité Khamar Ben Arous Selon le certificat de perte numéro 227 du 28/4/2021 délivré par le poste de sécurité nationale Hammam-Lif.

2021R01296DIVD2

Avis

Tahri Ali annonce qu'il possède un appartement à 95.55 m² à Sfax route Tunis km2 effectuer par l'acte de don qui était fait le 16/12/2003 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X00493DIVD2

Avis

Mr Mahmoud Ziedi et Ibtissem Khlif annoncent avoir perdu leurs titre de propriété d'un logement situé à la route Gremda Km 3 Sfax et ils veulent extraire un autre titre au lieu du perdu aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Ktata Moncef siégeant au 14 place 5 décembre Sfax après un délai de 70 jours.

2021X00494DIVD2

Avis

Brahim Aydi annonce qu'il possède une parcelle de terre sise à la route de Gabès klm 5.5 son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au notaire Sami Sallemi Immeuble Safir dans un délai de 70 jours passé ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X00520DIVD2

Avis

Affes Mohamed Semi et Hichem annoncent qu'ils possèdent un terrain d'une superficie de hectare sise Ksar Errih Manzel Chaker Sfax et 126 oliviers sise echerek trab el allema Sfax son titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 70 jours, passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X00522DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2021X00462APSF1 parue au journal officiel de la République Tunisienne numéro 34, daté 27 avril 2021.

Qui concerne l'association La Star Olympique Sidi Bouzid pour les sports individuels et collectifs.

Lire :

Commission : Badredine Gadri : Le Président

Au lieu de :

Commission : Badredine Gammoudi : Le président.

Le reste est inchangé.

2021X00500RECZ9

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **30 Mars 2021**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Jmilette	Errouhia	245727	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 5-6-7 et 14 Secteur « Y » Jmilette et Piste Agricole **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 58 à 67Secteur « Y » Jmilette **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 22-95-89-99-100 et 101 Secteur « Y » Jmilette **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N°68-70 et 84 Secteur « Y » Jmilette et Piste Agricole	82402
Jmilette	Errouhia	27632	**Nord Est :** Route Makthar Hbabsa **Nord Ouest :** La Parcelle cadastralle N° 32 Secteur « O » Jmilette **Sud Est :** Les Parcelles cadastralles N° 38-40-44 et 46 Secteur « O » Jmilette **Sud Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 30-48et 49 Secteur « O » Jmilette	82412

Jmilette	Errouhia	112088	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 75-79et 80 Secteur « O » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 83 à 93 et 137 Secteur « O » Jmilette **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 61à70 Secteur « O » Jmilette **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 138 à 142 Secteur « O » Jmilette	82403
Jmilette	Errouhia	32240	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 144 à 154 Secteur « O » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 110-111 et 112 Secteur « O » Jmilette **Est :** La Parcelle cadastralle N° 155 Secteur « O » Jmilette **Ouest :** Piste Agricole	82404
Jmilette	Errouhia	149642	**Nord Est :** Les Parcelles cadastralles N° 136-143et 181Secteur « O » Jmilette **Nord Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 122 à 125 et 128-129-130 Secteur « O » Jmilette plus Oued **Sud Est :** Les Parcelles cadastralles N° 144 à 147 Secteur « O » Jmilette et Piste Agricole **Sud Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 113-114-115et 186 Secteur « O » Jmilette	82405
Jmilette	Errouhia	38134	**Nord :** Les Parcelles cadastralles N° 173 à 180 Secteur « O » Jmilette **Sud :** Les Parcelles cadastralles N° 88-91-92-93-137-138-162-163 et 164 Secteur « O » Jmilette **Est :** Les Parcelles cadastralles N° 165 - 167et 171 Secteur « O » Jmilette **Ouest :** Les Parcelles cadastralles N° 136-139 -143 et 181 Secteur « O » Jmilette	82406
Village Kisra	Kisra	1206	**Nord :** Route **Sud :** Terrain Non Immatriculé **Est :** Terrain Non Immatriculé **Ouest :** Route	82407
Village Kisra	Kisra	979	**Nord :** Route **Sud :** Terrain Non Immatriculé **Est :** Terrain Non Immatriculé **Ouest :** Terrain Non Immatriculé	82408
Village Siliana	Siliana Nord	18	**Nord Est :** Rue de L'indépendance **Nord Ouest :** Ezzedine Somrani **Sud Est :** Adnen Hamemi **Ouest :** Hadi Ati	82409
Karia	Kisra	215663	**Nord :** Titre Foncier N° 123 S2 Kef **Sud :** Secteur « E » Karia Nord **Est :** Secteur « E » Karia Nord **Ouest :** La Parcelle cadesralle N° 15 Secteur « E » Karia Nord	82401

2021R01331MINA4

BH ASSURANCE

Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars
Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003
Identifiant unique : 0538937C

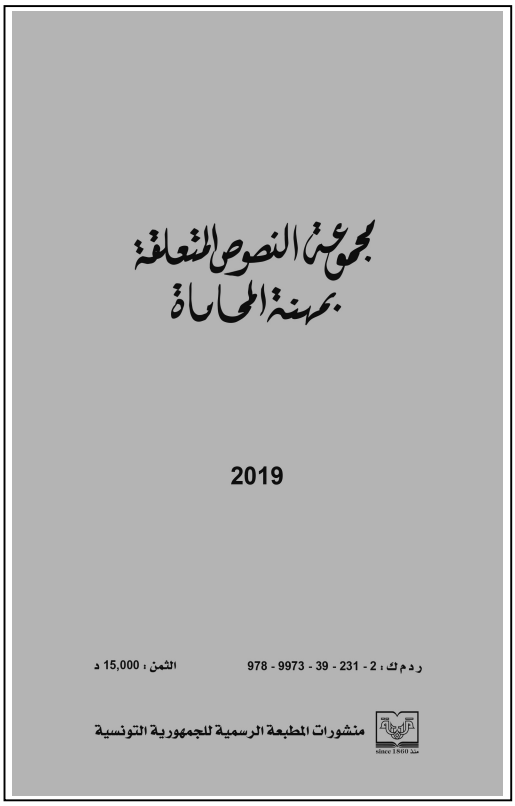
BILAN APRES AFFECTATION DT

Actifs du Bilan	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	3 992 196	2 190 892	1 801 304	1 447 372
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	4 087 202	2 976 395	1 110 807	974 983
AC 3 Placements	193 394 898	14 291 562	179 103 336	190 483 894
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	76 143 693		76 143 693	69 516 265
AC 6 Créances	57 379 353	14 094 583	43 284 770	38 936 630
AC 7 Autres éléments d'actif	47 282 872		47 282 872	10 666 217
	382 280 214	33 553 432	348 726 782	312 025 361

DT

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	**13 300 000**	**13 300 000**
CP2 réserves et primes liées au capital	**34 980 652**	**29 891 430**
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	**18 566 799**	**16 900 799**
CP5 résultats reportés	**721 175**	**478 906**
Total capitaux propres après affectation	**67 568 626**	**60 571 135**
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	**168 565**	**168 565**
PA3 Provisions techniques brutes	**208 012 017**	**184 470 771**
PA5 Dettes pour dépots en espèces recues des cessionnaires	**46 524 707**	**43 906 760**
PA6 Autres Dettes	**21 058 181**	**16 878 724**
PA7 Autres passifs	**5 394 686**	**6 029 406**
	348 726 782	**312 025 361**

2021R01271BCFA5



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-231-2

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

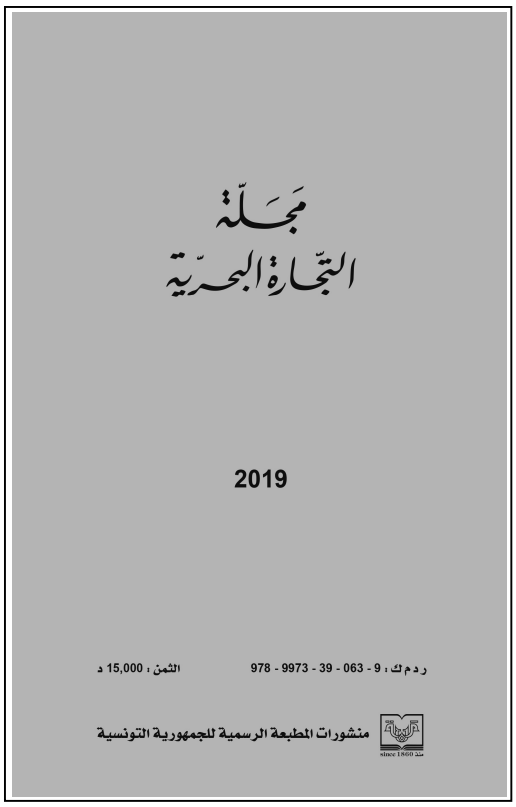
I S B N : 978-9973-39-231-2

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

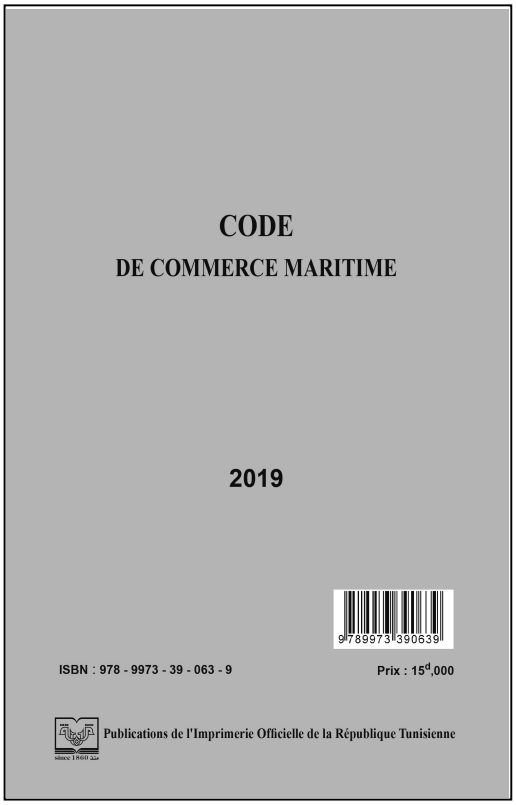
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

